



Service de Protection Juridique des Majeurs
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
2025**

INTRODUCTION.....	3
1- RÉSENTATION DE L'ÉQUIPE	4
2- PERSONNES ACCOMPAGNÉES	5
2-1 Effectifs	5
2-2 Mouvements de l'effectif des personnes accompagnées.....	5
2-3 Admission et processus	6
2-4 « Socio-démographie » de la population accompagnée.	7
2-5 Suivi des accompagnements.....	17
Retour sur Mon admission au Savs :	18
Retour d'un professionnel de terrain	18
Témoignage d'une fin heureuse.....	20
2-6 Géographie de l'activité.....	20
2-7 Faits marquants de l'année	21
2-8 Les animations et temps collectifs.	31
Retour sur un temps collectif : « café débat »	31
3- LA FORMATION CONTINUE	32
3-1 Formations collectives.....	32
3-2 Analyse de la pratique.....	33
3-3 Réseaux et partenariats : inscription dans le réseau.....	33
4- LA PARTICIPATION DES USAGERS - UN GAGE DE QUALITE	35
Retour d'expérience de participation à la commission éthique.....	36
5- AMELIORATION DE LA QUALITE – PLAN DE SUIVI	37
CONCLUSION - PERSPECTIVES ENVISAGÉES.....	38

INTRODUCTION

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) de l'ATMP du Rhône dispose d'une capacité d'accueil de 109 places et intervient sur le territoire de la Métropole de Lyon ainsi que sur celui du Département du Rhône. Service de proximité, il accompagne des personnes âgées de 18 ans et plus, bénéficiant d'une notification d'orientation délivrée par la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées).

Le SAVS de l'ATMP du Rhône s'adresse à des personnes présentant des situations de handicap variées. Bien qu'il soit référencé auprès de la MDPH comme un service généraliste, accueillant tous types de handicap, une évolution des besoins observés ces dernières années met en évidence une proportion croissante de situations relevant du handicap psychique. Le service accompagne également des personnes présentant une déficience intellectuelle, des troubles neurologiques, des maladies invalidantes ou encore une déficience motrice.

Face à l'augmentation des besoins d'accompagnement sur le territoire et à l'évolution des profils accueillis, une demande d'augmentation d'agrément a été formulée auprès des financeurs au cours de l'année. Cette demande n'a toutefois pas été retenue, malgré les constats partagés concernant les besoins croissants d'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique.

La mission du SAVS est de réduire les conséquences du handicap dans la vie quotidienne des personnes accompagnées, en proposant un soutien adapté à chaque situation. Cet accompagnement repose sur la création d'un lien fiable et continu, ainsi que sur un suivi respectueux de la singularité, des besoins et du rythme de chacun.

À travers ses interventions, le SAVS poursuit une finalité essentielle : favoriser l'inscription des personnes en situation de handicap dans la vie sociale, en soutenant leur autonomie, leur participation citoyenne et leur pouvoir d'agir.

L'année 2025 a été particulièrement marquée par plusieurs temps forts et évolutions importantes pour le service :

- L'aménagement des locaux de Lyon 6, permettant d'améliorer les conditions d'accueil et de travail
- L'augmentation significative des demandes d'orientation vers le SAVS
- La participation aux JNF MAIS, temps de réflexion et d'échanges autour des pratiques professionnelles
- La valorisation de la participation des personnes accompagnées au sein des instances institutionnelles
- Le développement du travail avec les familles, dans une logique de coopération et de soutien à l'accompagnement.

1- RÉSENTATION DE L'ÉQUIPE

Le Service d'Accompagnement de l'ATMP du Rhône est composé de huit éducateurs et éducatrices spécialisé(e)s soit 8 ETP, d'une secrétaire à mi-temps et de personnels administratifs à temps partiel, sous l'autorité de la cheffe de service et de la Directrice générale de l'Association. L'équipe peut également compter sur les compétences d'un médecin psychiatre à raison de 2h par semaine et d'une psychologue pour l'analyse de la pratique.

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DU SAVS EN DÉCEMBRE 2024

- Directrice générale :

- Elise MARTIN

- Cheffe de service éducatif :

- Muriel BRETON

- Membres de l'équipe éducative :

VILLEFRANCHE/Saône	LYON 6	LYON 3
Pierre Amaury Carole	Justine Florence Pierre	Vanessa Cyril

- Mouvement du personnel :

- Absence prolongée puis reprise à temps partiel d'un salarié sur l'année.

- Secrétaire du service :

- Fabienne

- Médecin psychiatre :

- Dr BOIS à raison de 2h par semaine

2- PERSONNES ACCOMPAGNÉES

2-1 Effectifs

- **107 personnes au 31/12/2025** sont accompagnées par notre service.

Ajoutées aux 26 personnes dont l'accompagnement s'est arrêté en 2025, cela donne donc **133 personnes qui ont été accompagnées durant l'année 2025 par le SAVS.**

Durée moyenne d'un accompagnement en 2025 : 5.4 ans.

2-2 Mouvements de l'effectif des personnes accompagnées.

INDICATEURS SAVS - 2025				
	ENTREES	SORTIES	EFFECTIF TOTAL FIN DE MOIS	PERSONNES ACCOMPAGNEES DURANT LE MOIS
1er trimestre				
JANVIER	0	4	105	109
FEVRIER	2	1	106	107
MARS	2	4	104	108
2ème trimestre				
AVRIL	0	0	104	104
MAI	3	2	105	107
JUIN	3	1	107	108
3ème trimestre				
JUILLET	2	4	105	109
AOÛT	1	1	105	106
SEPTEMBRE	2	4	103	107
4ème trimestre				
OCTOBRE	4	1	106	107
NOVEMBRE	2	4	104	108
DECEMBRE	3	0	107	107
TOTAUX ANNUELS	24	26		

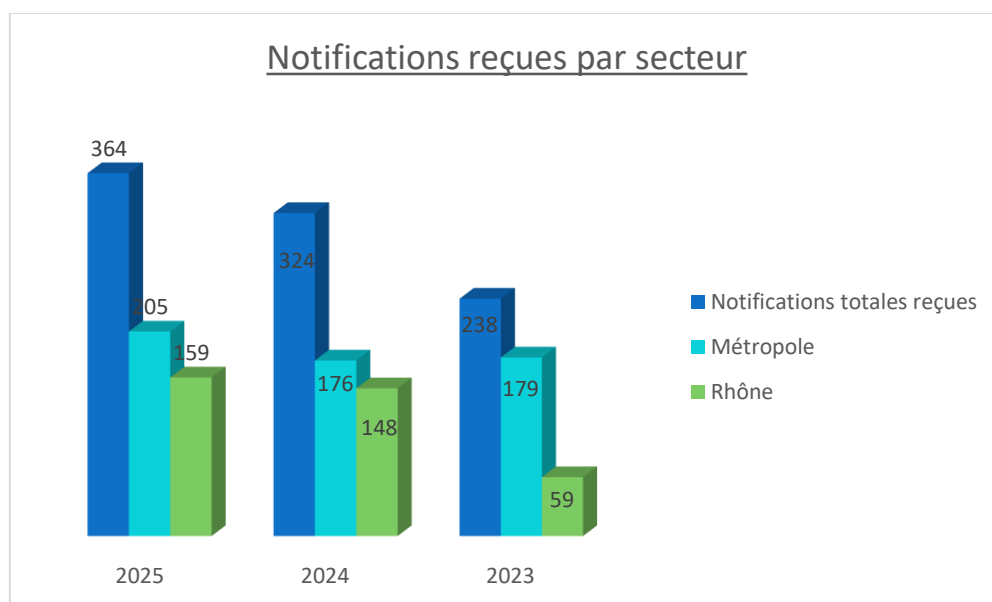
2-3 Admission et processus

2-3-1 Réception des notifications d'orientation

Cette année 2025, nous avons réceptionné 364 notifications d'orientation vers notre SAVS répertoriées dans le logiciel Via trajectoire.

Soit :

- Pour la Métropole : 205 notifications
- Pour le Rhône : 159 notifications



Ces nouvelles orientations s'ajoutent aux notifications reçues les années précédentes tant qu'elles sont valides soit aux 324 notifications réceptionnées l'an dernier.

2-3-2 Processus d'admission SAVS

Afin de faciliter la rencontre et répondre à l'ensemble des personnes sollicitant le service, nous organisons des réunions d'information collectives sur la Métropole de Lyon et le Rhône. Elles sont destinées aux personnes ayant une notification d'orientation vers notre SAVS. Nous les programmons au rythme d'une fois tous les deux mois.

Ces réunions se déroulent au siège de l'Association Lyon 6 ou à Villefranche/Saône, en présence d'une personne accompagnée par notre service, d'un éducateur et de la cheffe de service.

L'objectif de ce temps d'échange est de présenter notre dispositif SAVS, ses missions, son organisation, ses délais et permettre aux personnes orientées de commencer à se projeter sur les domaines de la vie quotidienne dans lesquels nous pourrions intervenir en soutien.

Cet espace permet également de répondre aux demandes particulières et parfois de donner des pistes dans l'attente d'un accompagnement social.

Un dossier de candidature est remis à chaque candidat à l'issue de la réunion. C'est le renvoi de ce dossier qui acte l'engagement de la personne dans la liste d'attente.

La présentation à trois voix propose une vision plus large et plus concrète d'un suivi SAVS.

La présence de la personne accompagnée offre un discours rassurant, bienveillant, illustré de son vécu de l'accompagnement par le SAVS. La présentation qui est complémentaire, s'adapte aux différentes personnes présentes à la réunion.

Cela contribue à donner des espaces institutionnels dans lesquels la participation et le retour d'expérience permettent une remise en question et une évolution permanente de l'offre proposée par notre service.

Nous avons programmé 4 réunions sur l'année 2025 durant lesquelles 47 personnes de la Métropole se sont mobilisées. Cela reste à l'équilibre par rapport à l'an dernier. Pour faciliter leur venue, elles ont la possibilité de se présenter seules ou accompagnées d'un aidant, ou d'un professionnel faisant parti d'un autre dispositif. La plupart des personnes adressées dans nos établissements ne savent pas en quoi consiste un service d'accompagnement.

Nous restons néanmoins à l'écoute en cas de situations particulières et essayons de nous adapter aux personnes dont les déplacements seraient compliqués et/ou le fait de se retrouver dans un groupe pourraient être un frein à la rencontre.

Nous avons une convention tripartite AMAHC-ATMP-GRIM qui permet de générer une invitation pour la présentation du SAVS. Cela évite que les personnes soient sollicitées par les trois SAVS en même temps. Il est bien rappelé à toutes ces personnes qu'elles peuvent s'inscrire dans les trois services.

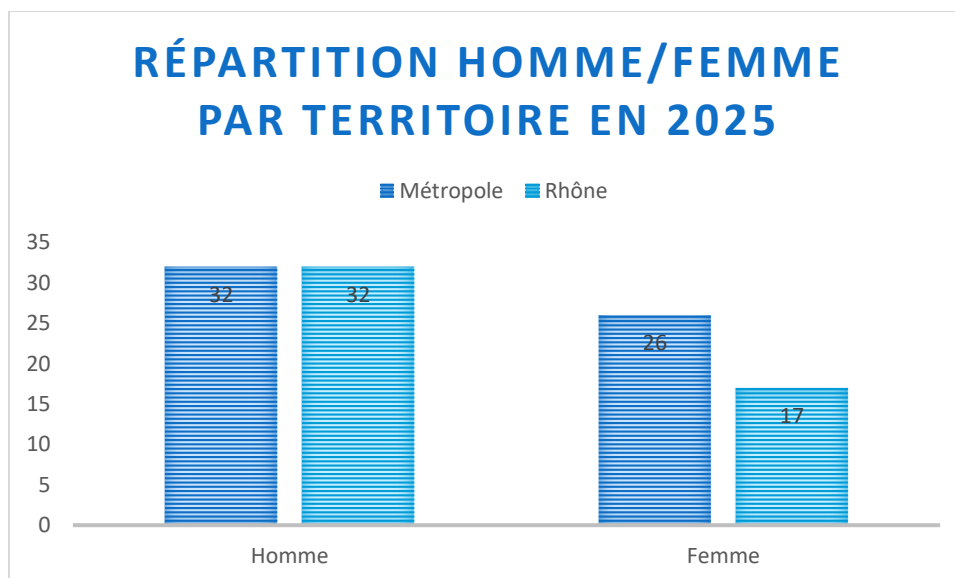
En 2025, au regard de l'affut des notifications MDPH, nous avons organisé ces réunions d'information également sur le Rhône. La question de la mobilité sur certains territoires nécessite une adaptation régulière de notre offre. Nous avons reçu 33 personnes sur 3 réunions d'information.

Pour l'année 2025, le délai d'admission est de 1,1 ans. Ce délai tend à augmenter sur le territoire Métropole et Rhône en raison de l'arrivée croissante des nouvelles orientations MDMPH vers notre SAVS.

2-4 « Socio-démographie » de la population accompagnée.

Nous présentons ici une « photographie » de la population que nous accompagnons **au 31/12/2025**, ainsi que les évolutions constatées.

- Répartition hommes-femmes



- Soit 26 femmes sur le territoire de la Métropole de Lyon et 17 dans le Rhône.
- Soit 32 hommes sur le territoire de la Métropole de Lyon et 32 dans le Rhône.

Cela correspond à 64 hommes accompagnés sur l'ensemble du territoire pour 43 femmes. Sur le territoire du Rhône, il y a une prédominance masculine. Les hommes accompagnés sur ce territoire vivent majoritairement seuls.

- Âges des bénéficiaires

L'âge moyen des personnes accompagnées par notre service est de 48 ans.

Tranche d'âge					
Années	18-30 ans	31-40 ans	41-50 ans	51-60 ans	+ 60 ans
2022	7%	14%	23%	32%	25%
2023	9%	14%	28%	29%	20%
2024	9%	16%	25%	31%	19%
2025	9%	16%	25%	31%	19%

L'évolution de la moyenne d'âge des personnes accompagnées demeure stable par rapport aux années précédentes. En 2025, 50 % des personnes accueillies ont plus de 50 ans.

Le vieillissement du public accompagné engendre des problématiques somatiques importantes et des répercussions sur le quotidien des personnes. Comme les années précédentes, l'équipe est confrontée à des situations de refus de soins, exprimées pour des motifs variés, dans le cadre de l'autodétermination des personnes accompagnées. Dans certains cas, l'accompagnement éducatif s'apparente alors à une démarche de « soins palliatifs » au sens du soutien et du maintien de la qualité de vie.

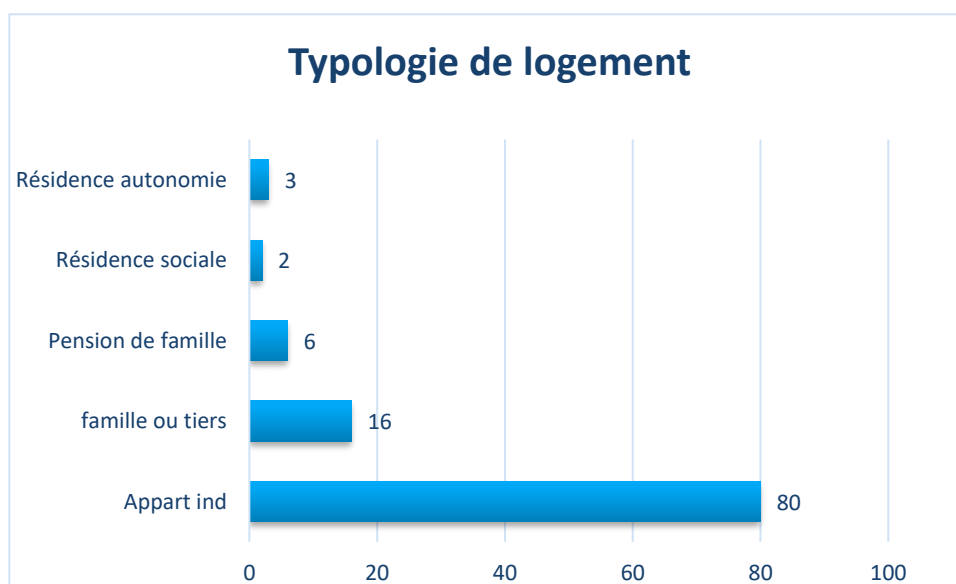
L'acceptation du refus de soins ne signifie pas une absence d'intervention. Les professionnels s'attachent à maintenir un espace de dialogue afin de comprendre les motivations de la personne et de s'assurer

qu'elle dispose de l'ensemble des informations nécessaires à une prise de décision éclairée. La recherche d'un compromis reste privilégiée afin de concilier respect du choix de la personne et vigilance quant à sa santé et sa dignité.

Ces situations viennent également interroger les limites de l'accompagnement et mettent à l'épreuve les professionnels, confrontés à des sentiments d'impuissance ou de renoncement. Le travail d'équipe apparaît alors essentiel afin de soutenir les intervenants et de partager les réflexions éthiques liées à ces accompagnements complexes. Le SAVS poursuit ainsi son engagement pour préserver au maximum la dignité et la qualité de vie des personnes accompagnées.

La question du refus de soins a fait l'objet d'un travail spécifique en 2025, avec l'appui de la psychiatre. Cette réflexion n'a pas apporté de réponses définitives. Elle a permis néanmoins de mieux comprendre les processus à l'œuvre et les facteurs qui participent à l'augmentation de ces situations : isolement social, évolution du rapport à la médecine, autodétermination, consentement éclairé, entre autres.

- Logement



En 2025, les personnes vivant en logement individuel demeurent majoritaires.

Le logement autonome présente toutefois certaines limites : s'il constitue un symbole d'intégration et de réussite, il peut également être source d'isolement.

Par ailleurs, nous constatons une hausse du nombre de personnes vivant au domicile familial ou à proche de leur entourage familial. Cette proximité répond souvent à un besoin de soutien, de sécurité et d'entraide au quotidien, notamment dans des situations de fragilité psychique, sociale ou financière. Elle peut également traduire les difficultés d'accès à un logement adapté et autonome. Si cette organisation constitue parfois un appui essentiel, elle peut aussi freiner certains processus d'autonomisation et générer des relations de dépendance ou des tensions intrafamiliales.

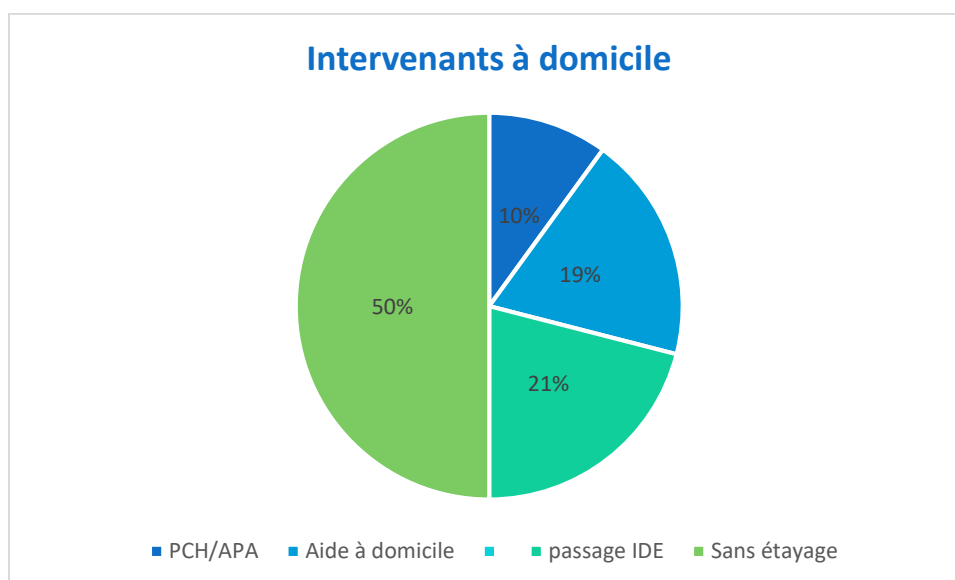
Le choix d'un nouveau lieu de vie reste une étape difficile. Quitter son environnement, ses habitudes et ses repères peut être déstabilisant et générer un sentiment d'insécurité. Il est souvent complexe pour les personnes accompagnées de se projeter vers un cadre de vie plus adapté sans en avoir fait l'expérience au préalable.

Par ailleurs, l'absence de solutions d'hébergement correspondant aux besoins du moment complexifie les accompagnements. Nous devons alors adapter notre intervention à des situations marquées par une santé fragile, la nécessité d'un étayage renforcé, ainsi qu'au manque de relais hospitaliers, dont les logiques de prise en charge et les temporalités d'urgence ne sont pas toujours compatibles avec le maintien d'une vie autonome pour les personnes suivies par le SAVS.

De même, lorsque des personnes vivant au domicile familial souhaitent accéder à une plus grande autonomie résidentielle, il n'est pas toujours simple d'identifier le lieu de vie le plus adapté. Les attentes exprimées peuvent parfois être en décalage avec les réalités de l'offre disponible sur le territoire (surface du logement, montant du loyer, localisation, etc.) ainsi qu'avec la capacité de la personne à investir, pour la première fois, un logement personnel. Dans ce contexte, nous pouvons orienter vers des solutions alternatives et mobiliser :

- des partenaires permettant de travailler progressivement l'accès à un logement autonome ;
- des structures offrant un cadre plus soutenant et sécurisant, telles que les pensions de famille.

Types d'étayage mis en place au domicile



Lors de la réunion d'information collective ainsi qu'au moment de l'admission, nous rappelons que le SAVS n'a pas vocation à réaliser les actes de la vie quotidienne à la place des personnes accompagnées. Son rôle est avant tout de favoriser l'apprentissage, le maintien ou la réappropriation des gestes du quotidien :

préparer ses repas, effectuer ses courses, entretenir et organiser son logement, ou encore gérer les tâches domestiques courantes.

Lorsque ces actes ne peuvent être assumés de manière autonome, nous réfléchissons, avec la personne concernée, à la mise en place d'interventions adaptées permettant de soutenir le maintien à domicile. Cela peut notamment se traduire par l'intervention régulière de professionnels extérieurs, dont la présence quotidienne ou récurrente apparaît nécessaire. À titre d'exemple, des infirmiers libéraux peuvent être sollicités afin d'assurer un suivi de la prise des traitements médicamenteux.

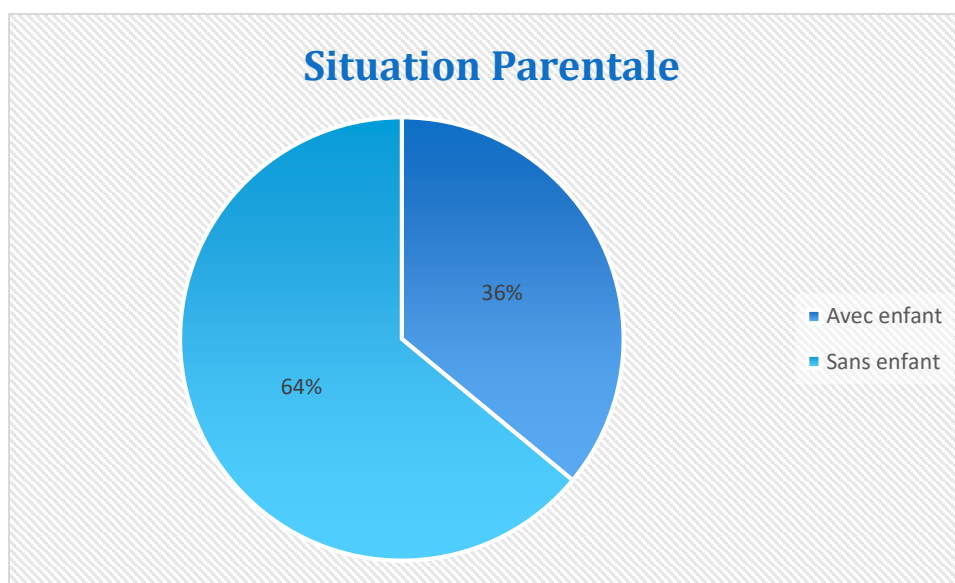
Concernant l'entretien du logement ou l'aide à la préparation des repas, nous faisons appel à des services d'aide à domicile. Afin de permettre la mise en œuvre de ces accompagnements, des demandes de financement sont réalisées soit auprès de la MDPH pour les personnes de moins de 60 ans, soit dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) pour les personnes plus âgées.

Le SAVS, en collaboration avec les éventuelles mesures de protection juridique et avec la personne accompagnée, participe à la constitution des dossiers administratifs nécessaires à ces demandes.

En 2025, nous constatons que 50 % des personnes accompagnées ne bénéficient d'aucun étayage à domicile. Cette situation peut s'expliquer par plusieurs facteurs : une autonomie jugée suffisante, le refus de la personne de faire intervenir un tiers dans son espace de vie et son intimité, ou encore l'absence de prise en charge financière des interventions, que ce soit par la MDPH, les différents organismes compétents ou par la personne elle-même.

- Situation familiale

→ Parentalité.



La parentalité constitue un axe de travail pouvant être abordé dans le cadre de l'accompagnement proposé par le SAVS. Bien que les parents représentent une minorité des personnes suivies par le service, soit 36 %

des personnes accompagnées, cette dimension occupe une place importante dans les parcours et nécessite une attention particulière.

Les situations rencontrées sont diverses et impliquent des besoins d'accompagnement adaptés aux réalités familiales de chacun.

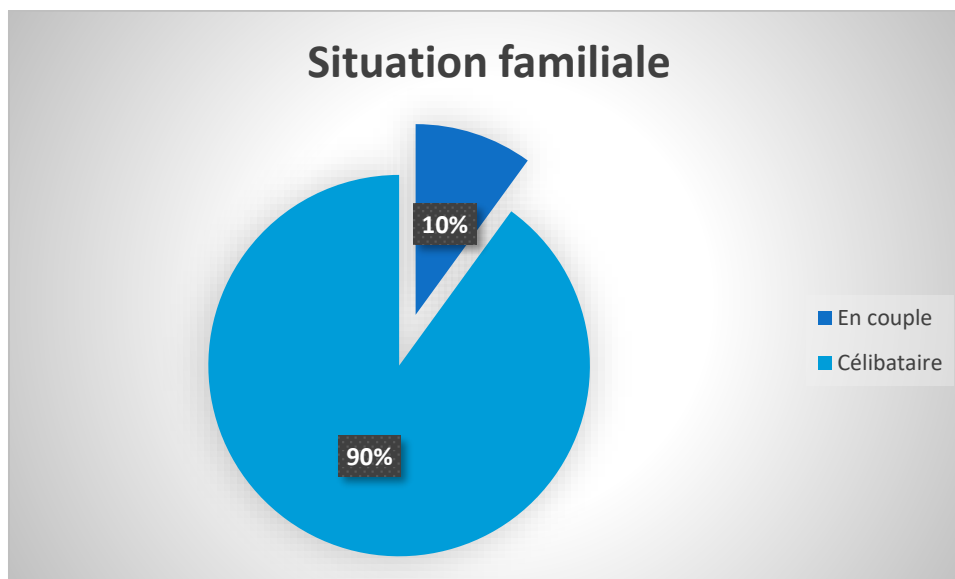
Ainsi, 8 personnes accompagnées vivent au quotidien avec leurs enfants et assument directement leur rôle parental. Dans certaines situations, cette parentalité s'exerce dans un contexte de fragilité psychique, sociale ou économique nécessitant une vigilance particulière et un travail partenarial étroit avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). L'accompagnement du SAVS vise alors à soutenir les compétences parentales, favoriser l'organisation du quotidien, sécuriser le cadre de vie des enfants et permettre aux parents de maintenir leur place et leur responsabilité éducative. Cela peut passer par un travail autour de la gestion du logement, des rythmes de vie, des démarches administratives ou encore de la coordination avec les différents professionnels intervenant auprès de la famille.

Par ailleurs, 9 personnes accompagnées ont des enfants confiés à des structures de protection de l'enfance, que ce soit en Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) ou en famille d'accueil. Dans ces situations, les parents continuent d'être sollicités dans leur fonction parentale à travers des temps de médiation, des droits de visite ou des accueils organisés. Le SAVS peut alors intervenir en soutien afin d'aider la personne à préparer ces rencontres, à maintenir le lien avec ses enfants et à travailler la place qu'elle souhaite occuper dans leur parcours. L'accompagnement permet également de soutenir les parents face aux difficultés émotionnelles et aux questionnements que peuvent engendrer les mesures de placement.

Enfin, 21 personnes accompagnées sont parents d'enfants désormais adultes. Même lorsque les enfants ne vivent plus au domicile, la question familiale reste souvent présente dans les accompagnements. Les liens intrafamiliaux peuvent constituer un soutien important, mais également être source de tensions, de dépendance ou d'inquiétudes. Les échanges autour de la parentalité permettent alors d'aborder les relations familiales, la place de chacun et le maintien des liens sociaux et affectifs.

À travers ces différentes situations, le SAVS veille à prendre en compte la parentalité comme une dimension essentielle de l'identité et du parcours des personnes accompagnées, en favorisant autant que possible le maintien ou la restauration des liens familiaux et le soutien des compétences parentales.

→ Vie en couple.



En 2025, la grande majorité des personnes accompagnées par le service, soit 96 personnes, sont célibataires. Cette situation recouvre toutefois des réalités de vie contrastées. Certaines d'entre elles partagent leur quotidien avec un parent ou bénéficient de la présence régulière de proches fortement impliqués dans leur accompagnement. Néanmoins, la majorité vit seule dans son logement, ce qui peut renforcer le sentiment d'isolement et nécessiter un accompagnement soutenu autour du maintien du lien social et de l'organisation du quotidien.

Les situations de couple, bien que moins fréquentes, sont souvent complexes et appellent une vigilance particulière dans le cadre de l'accompagnement. Elles soulèvent notamment des questions autour du maintien à domicile de l'un ou des deux membres du couple, ainsi que de la répartition des rôles et des responsabilités au sein du foyer.

Dans ces contextes, le SAVS s'attache à analyser les enjeux propres à chaque situation afin d'ajuster au mieux son accompagnement. Cela peut impliquer la prise en compte de refus de soins, des difficultés liées à l'organisation du quotidien, ou encore des situations où l'un des membres du couple assure l'essentiel de la gestion domestique et de la coordination des aides mises en place.

L'accompagnement vise alors à soutenir à la fois la personne en situation de vulnérabilité, tout en reconnaissant et en accompagnant le rôle de la personne dite « aidante » au sein du couple. Cette double attention permet de tenter de préserver l'équilibre du quotidien, d'éviter les situations d'épuisement et de réfléchir, lorsque cela est nécessaire, aux ajustements ou orientations les plus adaptés pour garantir la continuité du parcours de vie à domicile.

- Suivi psychiatrique ou psychologique et lieux de soins.

Parmi les 107 personnes accompagnées, 70 bénéficient d'un suivi psychologique ou psychiatrique, que ce soit au sein d'un Centre Médico-Psychologique (CMP), auprès d'un psychiatre libéral ou dans un autre centre de soins. Le suivi en CMP demeure majoritaire, avec 55 personnes concernées. Les accompagnements en libéral peuvent venir en complément d'un suivi en CMP ou constituer un suivi exclusif. Par ailleurs, 15 personnes sont également accompagnées dans une autre structure de soins, tandis que 10 bénéficient de suivis conjoints associant plusieurs dispositifs (CMP, CSAPA, praticiens libéraux, etc.).

Les professionnels du SAVS veillent à favoriser l'accès aux soins et à prévenir les ruptures de parcours. Cette mission s'exerce toutefois dans un contexte parfois contraint par le manque de professionnels de santé, pouvant limiter l'accès ou la continuité des prises en charge. Dans cette perspective, le travail partenarial et la coordination entre les différents services apparaissent essentiels, dans le respect du consentement et de l'accord de la personne accompagnée.

Dès l'entretien d'admission, la nécessité d'un travail en lien avec l'ensemble des intervenants de la situation est posée comme un préalable au suivi éducatif. La coordination avec les services de soins constitue ainsi un élément central pour construire, avec la personne concernée, un projet d'accompagnement cohérent, durable et adapté à ses besoins.

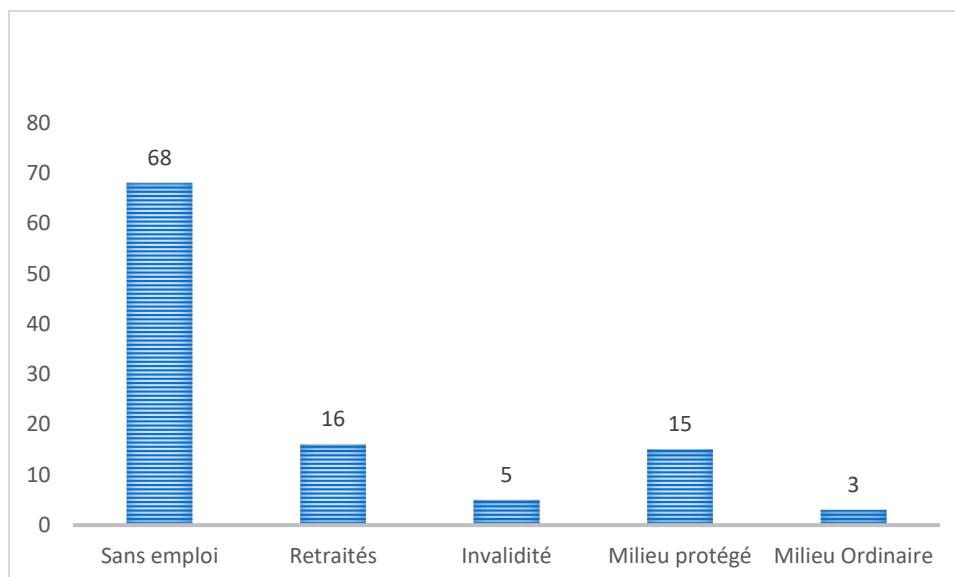
- Typologie des addictions

Parmi les 107 personnes accompagnées, 63 % présentent une ou plusieurs problématiques addictives. Ces addictions concernent principalement le tabac, qui représente 49 % des situations recensées, suivi par l'alcool (21 %), le cannabis (13 %), les drogues dites dures (9 %) et les addictions liées aux jeux (8 %). Certaines personnes cumulent plusieurs formes d'addictions.

Au-delà des pathologies à l'origine de la situation de handicap des personnes accompagnées par le service, les conduites addictives viennent souvent complexifier les situations individuelles. Qu'elles soient liées à l'alcool, aux substances psychoactives ou aux jeux, ces consommations ont des répercussions importantes tant sur la santé que sur la gestion budgétaire des personnes concernées.

Les addictions constituent également un enjeu majeur dans la relation d'accompagnement. Elles peuvent fragiliser l'engagement de la personne dans son projet, impacter la continuité des démarches engagées et, à certains moments, mettre à l'épreuve la relation de confiance établie avec les professionnels. Dans ce contexte, le travail éducatif nécessite une posture d'écoute, de prévention et de coordination avec les partenaires spécialisés afin de soutenir au mieux les parcours des personnes accompagnées.

- Travail



Avec une moyenne d'âge à 48 ans, plus de la moitié des personnes orientées vers le service sont en âge d'accéder à l'emploi. Sur les 107 personnes suivies par le service, 68 sont sans emploi, soit une large majorité du public accompagné. Cette donnée illustre les difficultés importantes d'accès ou de maintien dans une activité professionnelle pour des personnes dont les parcours sont souvent marqués par des problématiques de santé, de handicap psychique ou de rupture sociale.

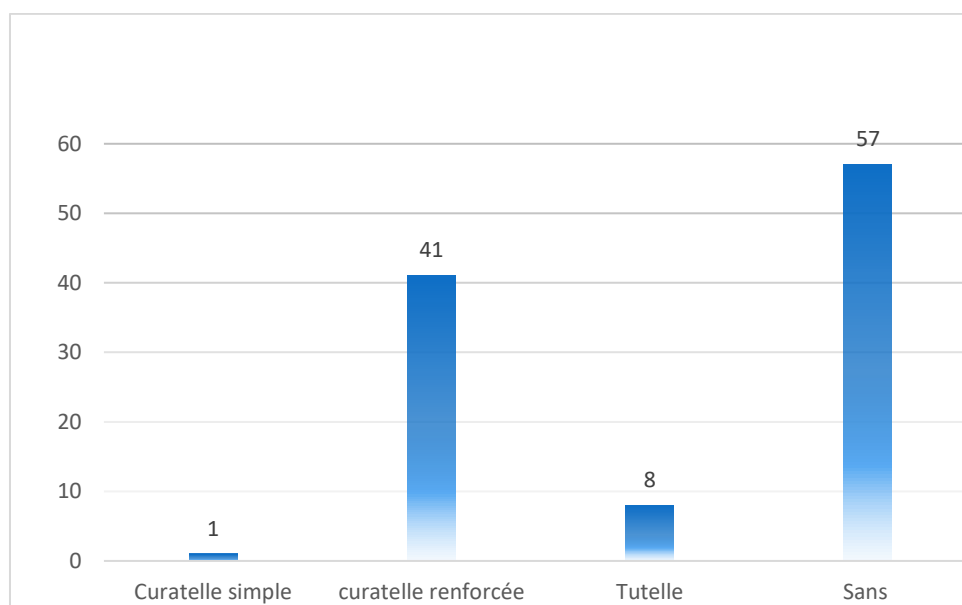
Certaines ont, par le passé, exercé une activité professionnelle avant de connaître une situation d'invalidité liée à différents facteurs : accident, pathologie chronique, troubles psychiques ou conséquences de la maladie ayant entraîné une impossibilité de poursuivre leur activité.

Pour les personnes accompagnées, la perspective d'un retour à l'emploi demeure souvent complexe et incertaine. Ce parcours nécessite, dans de nombreuses situations, une stabilisation des symptômes ainsi qu'un travail d'acceptation de la pathologie et de ses répercussions sur le quotidien. Dans ce cadre, le SAVS accompagne les personnes dans l'évaluation de leurs capacités et de leurs possibilités de reprise d'activité, en s'appuyant sur des partenariats avec des organismes spécialisés dans l'insertion et la remobilisation professionnelle.

Lorsque la remise à l'emploi apparaît envisageable, celle-ci est pensée de manière progressive et adaptée aux capacités de la personne, notamment en termes de rythme et de contraintes organisationnelles. Le service travaille régulièrement en partenariat avec des dispositifs spécialisés tels que LADAPT et Messidor afin de soutenir les parcours d'insertion et de favoriser des solutions adaptées aux situations individuelles.

Pour d'autres personnes, l'accès immédiat à une activité professionnelle n'est pas envisageable. Des alternatives au travail peuvent alors être proposées, notamment à travers d'expériences de bénévolat. Ces engagements permettent de maintenir une dynamique sociale et une participation à la vie collective, tout en offrant un cadre plus souple et moins exigeant qu'une activité salariée. Dans cette perspective, le service mobilise différents partenaires associatifs, tels que La MESA ou Les Petites Cantines, afin de favoriser la remobilisation, le lien social et la valorisation des compétences des personnes accompagnées.

- Protection juridique



En 2025, la majorité des personnes accompagnées par le service ne bénéficie pas d'une mesure de protection juridique, soit 57 personnes sur l'ensemble du public suivi. Pour ces personnes, le SAVS joue un rôle essentiel de soutien et de conseil dans la gestion des démarches administratives, budgétaires et dans l'accès aux droits.

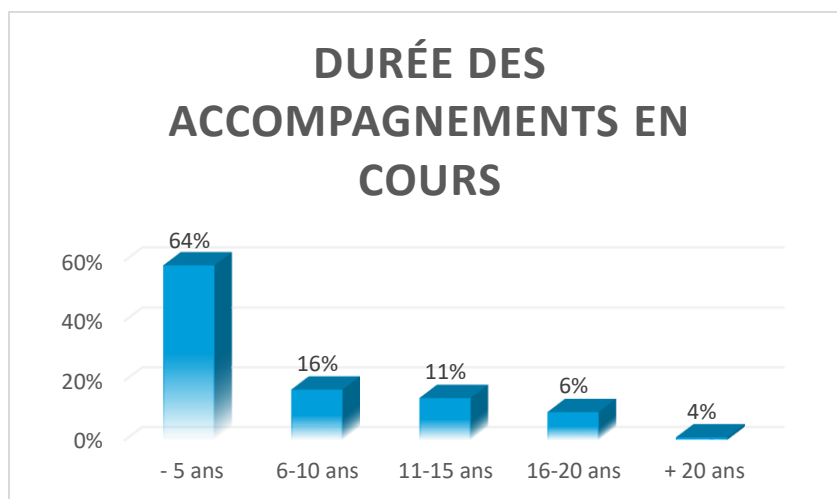
L'accompagnement proposé vise à favoriser l'autonomie des personnes tout en sécurisant leurs démarches du quotidien. Les professionnels interviennent notamment dans l'organisation administrative, la compréhension des courriers, la gestion des ressources ou encore l'orientation vers les dispositifs adaptés.

Pour les personnes bénéficiant d'une mesure de protection juridique, le SAVS constitue également un partenaire incontournable des mandataires judiciaires. Le travail de coordination engagé permet d'assurer une cohérence dans l'accompagnement, de soutenir les projets des personnes et de faciliter la mise en œuvre des démarches administratives, sociales et budgétaires. Cette complémentarité entre les différents intervenants participe à la sécurisation des parcours et au maintien de l'autonomie des personnes accompagnées.

Pour les 50 personnes ayant une mesure de protection, 28 sont exercées au sein de l'ATMP du Rhône.

2-5 Suivi des accompagnements.

2-5-1 Durée des accompagnements et processus d'admission



La durée moyenne des accompagnements au sein du SAVS est de 5,4 ans. Cette donnée témoigne d'un accompagnement dans la durée, permettant l'installation d'un lien de confiance et un travail progressif autour des objectifs définis avec les personnes accompagnées. Elle traduit également la complexité des situations rencontrées, nécessitant un étayage inscrit dans le temps afin de soutenir les personnes dans leur maintien et leur évolution vers plus d'autonomie.

Depuis plusieurs années, la question des suites à donner à l'accompagnement fait l'objet d'une réflexion approfondie au sein de l'équipe. La sortie du dispositif n'est pas envisagée comme une rupture brutale, mais comme un processus progressif, préparé et coconstruit avec la personne accompagnée. Lorsque la situation le permet, la fin de l'accompagnement intervient d'un commun accord, dans une dynamique anticipée, permettant de sécuriser cette étape et de consolider les relais mobilisés dans l'environnement de la personne.

Dans certaines situations, les besoins identifiés évoluent et nécessitent un relais vers des dispositifs plus adaptés ou apportant des compétences complémentaires. Le SAVS s'inscrit alors dans une logique d'orientation et de coordination, en recherchant les solutions les plus pertinentes afin d'assurer la continuité du parcours d'accompagnement, sans rupture dans le suivi de la personne.

L'analyse de l'évolution des parcours met par ailleurs en évidence une augmentation des personnes accompagnées depuis moins de 5 ans, associée à une baisse des suivis de très longue durée, notamment ceux supérieurs à 15 ans. Cette tendance peut traduire un renouvellement plus important des situations orientées vers le service, mais également une évolution des pratiques d'accompagnement, davantage centrées sur des objectifs ciblés et une temporalité mieux définie.

Ces éléments invitent à poursuivre la réflexion sur les critères de sortie, l'ajustement des durées d'accompagnement et la place du SAVS dans le parcours global des personnes, en articulation avec les

ressources du territoire, afin de soutenir des parcours favorisant l'autodétermination, l'inclusion et l'accès à une autonomie durable.

Retour sur Mon admission au Savs :

« Je suis au Service depuis 6 mois. Je viens de l'avant-scène de Line Thévenin, j'habite dans un appartement autonome. Je tenais à avoir mon propre Chez moi et je ne voulais pas forcément revoir des éducateurs. J'ai compris que le SAVS est bien différent, je fais des rendez-vous avec l'éducateur quand j'ai besoin, donc c'est mieux. La relation se passe bien, on ne me dit pas ce que j'ai à faire. J'ai besoin de soutien pour mes démarches et d'une aide dans mon quotidien. Je contacte Pierre à ce moment-là. J'apprécie également le soutien relationnel apporté par le service, je sais qu'il y'a une écoute et une aide quand j'ai besoin. »

Florian

2-5-2 Arrêts des accompagnements

Les motifs des 26 fins d'accompagnement sont :

- 17 sont déterminés par un arrêt concerté en raison de l'autonomie suffisante de la personne. (65%)
- 1 arrêt suit refus renouvellement par la MDPH en raison de l'âge et de l'étayage mis en place au domicile (4%)
- 3 arrêts concertés avec orientation vers une structure CHRS, PF et Via-psy (11%)
- 1 arrêt pour fin de droit – non renouvellement des droits en raison de la situation irrégulière de la personne. (4%)
- 2 arrêts à l'initiative de l'utilisateur soit par crainte de la famille que le SAVS vienne déstructurer l'organisation mise en place, soit parce que les orientations préconisées par le SAVS ne peuvent pas être entendues par la personne (rien ne doit bouger) – (8%)
- 2 arrêts suite au décès de la personne (2 décès subits) – (8%)

Retour d'un professionnel de terrain

Le SAVS a un agrément de 109 personnes, aussi pour qu'une personne soit accompagnée, il faut qu'une autre puisse quitter nos effectifs.

Cela peut paraître paradoxale pour autant c'est la mission première du SAVS. Créer du lien, être présent pour les personnes et les soutenir sur un temps donné, défini par la durée de la notification de la MDPH et un jour cela doit prendre fin. Nous prenons soin aujourd'hui de le rappeler à chaque rendez-vous d'admission, afin de préparer dès le départ au fait qu'un jour ou l'autre, cela devra s'arrêter. Nous la valorisons même, disant qu'il est finalement très positif de ne plus avoir besoin de notre soutien.

Dans les faits les choses ne sont pas si simples. Pour certaines personnes, il est même inconcevable de réussir à se passer de notre soutien et je le cite « ça s'arrêtera une fois que j'aurai les pieds devant » (David).

La fin d'un accompagnement peut prendre différentes formes :

Dans le meilleur des cas, cela se fait en commun accord, lorsque le service et la personne accompagnée considèrent que nous sommes arrivés au bout des différents projets, qu'aujourd'hui elle a repris les rênes de sa vie et n'a plus besoin de notre aide. Dans cette situation, nous prenons le temps de mettre en place une fin progressive en espaçant les rencontres, tout en restant disponible si besoin. Cela permet d'expérimenter notre absence dans une zone sécurisée et de terminer en douceur. Nous avons à plusieurs reprises observé que dans cette situation, les partenaires (CMP, pension de famille ...) sont souvent les plus réfractaires à cet arrêt et nous l'expriment de manière plus ou moins insistante, sur un plus ou moins long terme (Roland).

Il peut arriver qu'une fois l'accompagnement fraîchement commencé, la personne se rende finalement compte qu'elle n'en a pas ou plus besoin (il y a encore aujourd'hui plusieurs mois d'attente entre le dépôt de dossier de candidature et l'admission. Son projet a pu largement évoluer dans ce laps de temps). Dans ces cas-là, nous nous laissons quand même quelques mois, mais il arrive qu'il s'arrête assez rapidement après le début.

Pour certaines personnes et malgré le délai d'attente, le SAVS n'arrive pas dans un bon moment de leur vie. Parfois dans le déni de leurs difficultés, nous n'arrivons pas à trouver ensemble un terrain d'entente pour mener à bien leurs projets. Parfois par crainte de laisser quelqu'un entrer dans sa vie, avec un rendez-vous tous les 15 jours en moyenne ou de se prouver à eux-mêmes qu'ils peuvent s'en sortir seul.

Il arrive que la fin de l'accompagnement se fasse plus rapidement comme lors du placement de la personne en établissement avec un tuilage de quelques semaines, permettant de clôturer le suivi ou comme cité plus haut, par le décès de la personne accompagnée.

Rarement, mais c'est arrivé, la personne accompagnée coupe les liens du jour au lendemain avec notre service. Nous n'aurons jamais le fin mot de l'histoire et après quelques relances, nous finissons par acter la fin par courrier.

Nous avons l'habitude de ces situations, elles font partie de la vie de notre service. Pour autant cette année, nous avons observé des mouvements de la MDPH, ayant des répercussions sur le SAVS.

Pour la première fois en 2025 :

- Il a fallu choisir entre MASP et SAVS. Jusqu'à présent nous pouvions cumuler ces services, qui nous paraissent tout à fait complémentaires. C'est la première fois que nous sommes vu contraints d'arrêter le SAVS lors de la mise en place d'une MASP.

- Première fois également que nous nous sommes vu refuser une demande de renouvellement, dans le cas d'une personne âgée dont le plan APA offre un bon étayage sur le quotidien. Jusqu'alors nous n'avons jamais eu de refus de renouvellement de la part de la CDAPH dans la mesure où le SAVS poursuivait avec des objectifs clairs et prenait sens dans l'environnement de la personne. Nous justifions cette demande

dans notre rapport joint au dossier de renouvellement MDPH. Cette nouvelle configuration donne une teinte particulière aux accompagnements des personnes vieillissantes car aujourd'hui nous n'avons plus la certitude que le SAVS pourra se poursuivre même si nous en mettons du sens (personne isolée, rupture avec la famille, besoin de soutien relationnel ...).

Justine

Témoignage d'une fin heureuse

Retour de Ludovic sur son accompagnement SAVS : Retranscription d'une conversation téléphonique

6 novembre 2025

M Ludovic V. a été accompagné par notre service du 13 mars 2010 au 30 juin 2025. Il fait partie de ceux qui n'ont pas été sans rebondissements, ni toujours dans la tranquillité. Pour autant, ces années non pas été vaines.

Voici son témoignage, retranscrit d'une conversation téléphonique quelques mois après la fin de son accompagnement

« T'as réussi à me cerner. Quand on s'est rencontré, je me suis dit « elle a du caractère aussi, elle va me dire « si t'es pas content ... » mais franchement merci pour tout Justine parce qu'aujourd'hui j'ai un caractère qui est beaucoup plus posé. Je reconnais que grâce à toi et à Sylvain, j'ai un caractère qui est beaucoup plus posé et c'est pour ça que je te dis, merci pour tout Justine.

Nan mais c'est vrai, tu m'aurais dit de dire ça trois ans en arrière, je t'aurais dit « non ça ce n'est pas possible. Ecoute t'es bien gentille, mais j'ai mon caractère ». (...) Grâce à elle j'ai mon caractère qui s'est bien bien calmé et ça franchement, je te le dis à toi mais aussi à tout le SAVS, que c'est grâce au travail que vous avez fait toutes ces années parce que pour me supporter (rires) il en faut quand même. Pour me faire entendre raison, je me suis dit là, mes respects le SAVS. Maintenant quand on me dit un truc, je pars plus au quart de tour, même si ça me contrarie.

Ta cheffe, tous tes collègues m'ont supporté pendant toutes ces années. Merci à tout le monde, merci au SAVS, tes collègues, à la direction, parce que franchement vous avez un accueil qui est très, pas compréhensif mais très accueillant, courtois, poli, gentil et pour ça franchement, merci à tout le monde. Et patient aussi. Non mais c'est vrai, ça m'a beaucoup aidé, ça m'a beaucoup appris à travailler sur mon caractère parce que j'ai un caractère qui est assez posé après toutes ces années, donc voilà, merci à tout le monde et merci du fond du cœur. Merci à tous. »

2-6 Géographie de l'activité.

Cette année, notre service a accompagné des personnes résidant principalement sur le territoire de la Métropole de Lyon, incluant Lyon et sa proche périphérie, ainsi que plusieurs communes limitrophes. Par ailleurs, 46 % des personnes accompagnées vivent sur le territoire du Rhône, notamment dans les secteurs

des Monts du Lyonnais, du Beaujolais, de Villefranche-sur-Saône, d'Amplepuis et du territoire de l'Arbresle. Cette répartition géographique met en évidence l'étendue du champ d'intervention du service ainsi que la diversité des réalités territoriales rencontrées.

L'accompagnement des personnes vivant dans des territoires plus éloignés des centres urbains et, de ce fait, davantage distants des institutions et services administratifs, nécessite une adaptation constante des pratiques professionnelles. Dans ces contextes, l'utilisation des ordinateurs portables par les professionnels constitue un véritable levier facilitant l'accès aux démarches administratives et le maintien du lien avec les institutions de droit commun. Cette mobilité permet d'intervenir directement au plus près des personnes accompagnées, dans leur environnement quotidien, et de réaliser avec elles des démarches administratives parfois complexes. Elle contribue ainsi à limiter les risques de rupture de droits, en favorisant une réactivité dans le traitement des situations et dans l'accès aux dispositifs de soutien.

« L'aller-vers » constitue un axe incontournable de l'intervention du SAVS. Cette démarche permet une meilleure compréhension des situations individuelles, en tenant compte des réalités sociales, géographiques et relationnelles des personnes accompagnées. Elle favorise également la création d'un lien de confiance essentiel à l'accompagnement. En se déplaçant vers les personnes les plus éloignées des dispositifs de droit commun, le service veille à prévenir les situations de non-recours, d'isolement ou de rupture avec les institutions. Cette présence de proximité apparaît comme une condition essentielle pour garantir la continuité de l'accompagnement et l'accès effectif aux droits.

2-7 Faits marquants de l'année

2-7-1 Travaux sur le site de Lyon 6

Dans une démarche d'amélioration continue des conditions d'accueil et de la qualité de l'accompagnement proposé par le SAVS, une attention particulière a été portée cette année à l'aménagement et à la modernisation des locaux du site de Lyon 6. Les espaces du service constituent en effet un support essentiel à l'accompagnement, tant pour les temps collectifs que pour les espaces de travail des professionnels et les temps d'accueil individualisés.

Les réaménagements réalisés avaient pour objectif de rendre les locaux plus fonctionnels, plus chaleureux et mieux adaptés aux besoins. Les espaces ont ainsi été repensés afin de mieux identifier les différentes fonctions du lieu : accueil, échanges, activités collectives, temps de détente ou encore bureaux de travail. Une attention particulière a également été portée au confort général à travers le renouvellement du mobilier, l'amélioration des éclairages et l'harmonisation des espaces.

Ce projet de réaménagement revêtait une importance particulière dans la mesure où les locaux n'avaient pas bénéficié de rénovation significative depuis près de quinze ans.

2-7-2 Participation active dans le Mouvement pour l'Accompagnement et l'Insertion Sociale

Quatre éducatrices-eur du SAVS et une mandataire ont participé aux JNF 2025, à Saint Etienne. Ces trois jours de formations ont pour but d'apprendre, de se décentrer, de mutualiser nos pratiques et cela a un effet de remobilisation sur le terrain.

Cette année le thème a été « La culture dans la construction des liens, un outil pour les travailleurs sociaux ? »

La notion de culture et de cultures au pluriel a été dépliée sur trois jours en combinant différentes approches par des prismes divers, issus de plusieurs disciplines en sciences humaines et sociales et pas que...

Nous avons eu des interventions le mercredi en sociolinguistique et en sociologie approchant les notions de cultures dans les sciences sociales.

Le jeudi, la thématique a plus été axée sur la culture dans une optique artistique. Nous avons eu l'intervention d'une chercheuse en urbanisme avec un architecte et un sociologue sur l'expérimentation artistique en quartier populaire.

L'intervention de fin de journée a elle portée sur les prescriptions culturelles faite en soin palliatif et ailleurs donnée par une psychologue.

Lors de cette journée nous avons pu expérimenter les ateliers, en effectif réduit et qui se veulent plus participatifs.

Alors que certains ont fait du Détour d'objets d'autres se sont initiés au théâtre.

Enfin le vendredi, journée de clôture, nous avons eu trois interventions en plénière. La matinée a débuté par l'intervention d'un docteur en psychologie et en ethnopsychiatrie qui mettait en exergue la notion d'altérité et d'étrangeté qui réside en chacun d'entre nous et qui se met en jeu lors des rencontres entre individus.

L'intervention suivante a été celle d'une sociologue qui mettait en tension l'approche culturelle des sciences sociales et la notion artistique, de créativité. L'hybridation en culture et action sociale. Sylvie Roussel.

Enfin la dernière intervention a été donnée par un docteur en sociologie politique. Il a été éducateur spécialisé et chef de service. Son approche a été au carrefour de la philosophie, de l'anthropologie et des sciences politiques.

Ces temps d'interventions pendant les trois jours ont été ponctués par une troupe de théâtre d'impro et un joueur de « saz » instrument à corde que l'on trouve en Turquie et en Iran, joué par un kurde.

Ces interludes ont apporté légèreté et allégresse.

Ces trois jours de formation nous ont permis d'apprendre des concepts novateurs venus d'horizons différents qui seront utiles dans nos pratiques. Nous sommes dans notre métier sujet à l'acculturation.

De plus, les JNF du MAIS renforcent, nous pensons, la cohésion d'équipe et la mutualisation avec les autres services.

Pierre B

2-7-3 Groupe d'expression

Le groupe d'expression a réuni 20 personnes accompagnées ainsi que l'ensemble de l'équipe du SAVS, soit 9 professionnels. Cette rencontre a permis de recueillir les attentes, envies et propositions des participants autour des temps collectifs, des activités et de la vie du service. Après un temps d'accueil convivial autour d'un café et un débat mouvant favorisant la prise de parole, les échanges se sont organisés en plusieurs sous-groupes thématiques.

Les discussions ont mis en évidence une forte attente autour de moments de convivialité, de partage et de participation active des personnes accompagnées. Plusieurs projets ont ainsi émergé, notamment la mise en place d'une permanence mensuelle « Culture pour Tous » au SAVS, pensée comme un espace d'échange, d'organisation d'activités et de recherche de sorties culturelles, avec une implication directe des personnes accompagnées dans l'animation et les propositions.

Le projet de séjour collectif a également suscité un vif intérêt. Les participants ont exprimé le souhait de partir quelques jours dans un gîte à proximité de Lyon afin de vivre une expérience collective dans un cadre sécurisant. Ce projet est envisagé comme une opportunité de sortir de son quotidien, d'apprendre à vivre ensemble, de développer la tolérance et l'adaptation aux différences de chacun, tout en respectant les besoins individuels et les fragilités liées aux situations personnelles.

Concernant les activités extérieures, de nombreuses idées de sorties culturelles, de loisirs et de balades ont été proposées. Les échanges ont toutefois permis d'identifier certains freins à la participation, notamment les difficultés de transport pour les personnes vivant hors de Lyon. Malgré cela, plusieurs personnes se sont montrées intéressées pour s'impliquer davantage dans la vie collective du service en proposant ou coanimant des activités, telles qu'un café-philo, des balades ou des temps autour de l'informatique.

Le projet d'atelier cuisine a particulièrement mobilisé les participants. Les échanges ont souligné les nombreux bénéfices attendus : convivialité, plaisir de cuisiner ensemble, partage culturel, apprentissage de recettes simples, gestion du budget, valorisation des compétences et entraide. Plusieurs propositions concrètes ont émergé, allant d'ateliers pâtisserie à la préparation de repas collectifs pour les événements du SAVS. Les personnes présentes ont également partagé des envies personnelles de recettes et de découvertes culinaires, témoignant d'une réelle dynamique participative.

L'ensemble de ces échanges montre l'importance des temps collectifs comme espaces de socialisation, de valorisation des capacités et de soutien au pouvoir d'agir des personnes accompagnées. Fort de cette mobilisation et des propositions recueillies, le SAVS prévoit d'expérimenter dès 2026 une permanence

mensuelle dédiée à la réflexion collective et à l'organisation des activités et sorties, dans une démarche participative associant pleinement les personnes accompagnées.

2-7-4 Accomplissement d'un objectif d'accompagnement



L'habitat inclusif, c'est :

Proposer des logements individuels abordables, avec des espaces collectifs.

Permettre de lutter contre l'isolement, grâce au collectif d'habitants et au projet de vie sociale et partagée, co-construit de manière collective.

Soutenir l'autonomie et l'autodétermination du collectif par la participation au vivre ensemble et à des activités culturelles, festives et de loisirs, encadrées et soutenues par un animateur.

Loïc est arrivé au SAVS en Mars 2021 avec le projet de changer de logement mais aussi d'ouverture sociale. Il s'est inscrit progressivement dans les temps collectifs que nous tentions difficilement de faire vivre en cette période d'après COVID.

Il a également accepté d'aller à la rencontre d'associations et d'accueils de jour. Avec lui on a visité des GEM, les petites cantines, les clubs AMAHC... Aujourd'hui il peut fréquenter le club de Vaise en bas de chez lui. Il a aussi accepté de participer au séjour avec le SAVS en septembre 2024.

Ce séjour lui a permis de partir quelques jours loin de chez lui, de partager une vie en collectivité. Cela nous a aussi permis de rencontrer Loïc autrement qu'en RDV au SAVS. Il a des connaissances sur la nature, il est curieux, sociable et bienveillant.

Lorsque nous avons entendu parler des projets d'habitat inclusif, nous avons fait le lien entre le profil de Loïc et son projet de relogement.

Il vit dans un appartement depuis 25 ans sur Vaise, l'immeuble et mal entretenu, les logements sont vétustes. Du fait de son handicap psychique, il s'isole et le lien social ne semble possible que dans des lieux sécurisés. Loïc se décrit comme quelqu'un d'un peu trop gentil ayant du mal à mettre des limites aux autres.

Ainsi quand on lui a parlé de l'habitat inclusif et de ses qualités dans un collectif Loïc était partant pour déposer sa candidature. On l'a accompagné dans les différentes étapes de la procédure d'admission pour l'habitat inclusif de Tassin la Demi-Lune « *Un toit pour moi* ».

La première était de participer à la réunion de présentation du dispositif à Tassin en septembre 2025. Le SAVS l'a accompagné, à l'issue il fallait remplir le dossier de candidature.

Je l'ai retrouvé chez lui quelques jours plus tard pour l'aider à remplir le document sur son ordinateur. Il y avait une partie que Loïc devait compléter, au sujet de ses centres d'intérêts, de ses qualités, de ses attentes et des craintes qu'il peut avoir de déménager pour vivre dans un collectif... Je l'ai aidé à formuler et retranscrire ce qu'il voulait dire. Puis il y avait une partie à remplir par le SAVS, l'idée était d'argumenter notre vision sur cette candidature. Les rôles se sont inversés, c'est Loïc qui m'a aidée à retranscrire et formuler ce que je voulais dire.

En janvier c'est la deuxième étape, un RDV individuel au siège de l'ADAPEI avec deux professionnelles pour se présenter. Suite à ce RDV, Loïc me dit que les travaux de construction sont presque terminés, qu'il peut aller visiter le quartier.

Quelques semaines plus tard, à la demande de Loïc nous sommes en route, direction le Chemin de la Mansion à Tassin. On fait le tour du quartier, il y a un café restaurant, une pharmacie, une supérette, un cinéma, une gare et même des panneaux de chemin de randonnées. On s'installe au café, Loïc est ravi, il se projette dans ce quartier.

La dernière étape était la journée collective où tous les candidats (environ une trentaine) étaient conviés pour seulement dix places.

Chacun devait ramener un plat à partager. Loïc s'est lancé dans une recette de la quiche Lorraine « *sans fromage pour ne pas dénaturer la recette* ». Il a fallu l'aider à s'organiser pour la faire. Cette quiche semble représenter son ticket pour l'habitat inclusif.

Le samedi je suis allée le chercher chez lui pour l'accompagner au lieu de RDV en voiture. Loïc est en difficulté dans les transports en commun surtout le week-end, il y a moins de métro et plus de monde. Cela l'insécurise davantage, il ne sort pas de chez lui. (L'année dernière il n'a pas pu être admis sur l'habitat inclusif du grand Roule car ce trajet en TCL lui était impossible).

Lors de cette journée, chaque candidat est accueilli, à leur arrivée il y a un temps café, puis il y a un débat mouvant sur des questions déterminantes pour fonder un collectif : « *Football ou rugby ? Frites ou potatoes* ». Cela permet de mettre les personnes en confiance, puis différents ateliers sont proposés autour de l'habitat inclusif et des représentations que chacun peut en avoir. L'idée est également d'observer les interactions entre les personnes.

A l'issue de cette rencontre je suis venue récupérer Loïc, les organisateurs restaient encore un peu pour constituer leur un groupe. Sur le trajet du retour Loïc est ravi de sa journée, les questions du débat l'ont bien amusées, il semblait à l'aise et a pu discuter avec plusieurs personnes. Son plat a eu du succès, il est ravi !

Je retrouve Loïc quelques jours plus tard chez lui, il fait un mail de confirmation aux organisateurs pour dire qu'il est toujours intéressé. Il me parle de son déménagement à venir, il se projette déjà à l'Habitat Inclusif de Tassin... On attend la confirmation pour la prochaine étape : le déménagement en 2026 !

Florence

Réflexions portant sur l'articulation d'un travail éducatif avec les familles : intérêt, enjeux ...

En cette approche d'une fin de parcours professionnel, je ralentis le pas, presque à regret, en dressant un premier constat de nos avancées.

À mon arrivée dans ce métier, nous n'en étions pas encore à travailler avec les familles et je ne suis pas certain qu'elles étaient appréhendées dans les pratiques autrement que comme un paramètre qui s'imposait à nous plutôt qu'un espace à investiguer dans l'intérêt des personnes aidées. C'était faire peu de cas d'une réalité criante qui place les familles au premier plan du maillage médicosocial qui nous emploie, notamment dans le champ des handicaps.

Les enjeux ne sont plus ceux de mes débuts parce que nous avons progressé sur de nombreux aspects de nos métiers : nous sommes à présent en mesure d'élaborer plus finement, d'objectiver et de distinguer clairement notre champ d'intervention de celui des familles. Cette professionnalisation offre la possibilité d'approcher le sujet de la famille comme un élément à part entière des situations qui nous sont confiées sans risque de s'y trouver confondu. Je pense que l'illusion d'une sorte de rivalité s'est peu à peu éloignée en même temps que les formations professionnelles gagnaient en consistance ; nous nous surprenons aujourd'hui à rechercher, avec les familles, des équilibres conjuguant des expériences radicalement différentes en vue de servir les objectifs qui nous sont communs. Ce constat est le marqueur d'une maturation à l'œuvre dans l'exercice de nos professions, lesquelles ne se nourrissent plus principalement d'un engagement républicain et/ou humaniste : les jeunes sont mieux formés au plan des apports théoriques. Ils restent curieux, animés du désir de progresser et avides d'apprendre des expériences déjà tentées ; ils échangent davantage sur les pratiques et cela se remarque même si l'expérience reste un atout important. Les jeunes tirent parti des erreurs des plus anciens et c'est bien ainsi : du flambeau transmis par les devanciers à celui que je m'apprête à confier à ces jeunes, je constate que l'éclairage n'est plus le même ; je pense qu'au plan des acquis et outils professionnels, l'engagement des travailleurs sociaux s'est trouvé fortement étayé avec, à la clé, un progrès indéniable. C'est cette ouverture à la pensée qui offre la possibilité de se pencher avec assise sur le propos du jour.

À y regarder de plus près sur le fond plutôt que sur la forme, ce n'était pas mieux avant, disons-le clairement !

D'une représentation du métier d'éducateur fantasmée au filtre des familles :

Le terrain est là pour nous le rappeler : nul n'est à l'abri d'un risque de faire un jour appel à une aide éducative pour lui-même ou pour un proche. Si j'étais amené à me trouver en prise à un tel contexte, je crois que je m'interrogerais en premier lieu sur le signifiant du nom donné à ce métier ; à l'évidence et peut-être par « péché d'orgueil », je m'en agacerais et m'en explique comme suivant : éducateur ! Est-ce à dire que la personne accompagnée n'aurait pas été éduquée ? Pire, qu'elle aurait été mal éduquée ? Que la famille dont est issue la personne aidée n'a pas assuré elle-même cette fonction éducative fondamentale qui lui est traditionnellement dévolue ? Faut-il entendre qu'à la qualité de personne aidé, serait associé, en filigrane, le soupçon que sa souche familiale serait défailante au plan de la transmission ou des apprentissages ? Ou bien qu'elle n'a pas su faire ? Cela reviendrait à concevoir un stigmatisme familial porté par la personne que l'éducateur se propose d'aider au nom de la collectivité. Dans cette perspective,

comment accepter qu'un étranger vienne se prévaloir de ce qui serait bon pour nous en même temps qu'il marche sur nos pieds ? C'est viscéralement difficile à accepter ! Je crois que le qualificatif d' « éducateur » est longtemps venu faire fantasmer l'idée que la famille a raté quelque-chose en même temps qu'était apportée une proposition d'aide.

C'est certain, cette ambivalence du nom n'incitait pas à un partenariat avec les familles ; le sujet de la famille recouvre des enjeux archaïques et épidermiques qui viennent, dans notre champ professionnel et sans le dire vraiment, distiller l'idée d'un malentendu qui peut s'entendre comme le signifiant d'une exclusion. Lorsqu'une proposition d'aide éducative se faisait jour, c'était parce que les difficultés de la personne la distinguaient de la vie ordinaire et que sa famille s'y trouvait implicitement liée.

C'est intéressant, je trouve, de prendre en compte cette dimension du nom d'un métier qui recouvre, selon où on se place, une double fonction citoyenne oscillant entre un idéal républicain visant l'inclusion (Liberté, égalité, fraternité) et, paradoxalement, une nécessité de contention d'une société qui se nourrit de son pouvoir d'exclusion. Ainsi et pour préciser les limites d'un corps social, la police fera appliquer les lois qui le régissent, les hôpitaux et les soignants agiront aux frontières de la vie en édulcorant ses extrémités... Les travailleurs sociaux, eux, forment un cordon peu visible qui vient délimiter et séparer quelque-chose qui peut s'appréhender entre l'intérieur et l'extérieur de notre société ; pour donner corps à un groupe, il faut bien commencer par en délimiter les limites en désignant ceux qui ne sont pas « nous ». N'est-ce pas ? Dans cet esprit, le travail social viendrait se nicher à l'endroit d'une exclusion désignée au mépris de la prise en compte de ce que cet autre peut vivre de son rapport et de sa place dans la société. Heureusement, cet aspect du métier a été fortement remis en question ces dernières années avec des changements observables et concrets qui se sont opérés presque naturellement : sauf cas de force majeure, les travailleurs sociaux s'efforcent à présent de travailler en assurant la promotion d'une position de sujet acteur et décideur en devenant de la personne accompagnée dans son environnement. C'est un réel changement qui tend à mettre au rebut la tentation d'agir « en lieu et place de... » avec le risque de se substituer aux familles. Il s'agit à présent de promouvoir la part mobilisable de la personne en difficulté en vue de rechercher ensemble des alternatives dont elles seront actrices à la mesure de leurs possibilités. C'est un changement qui paraît tomber sous le sens et pourtant, nous n'en étions pas encore tout-à-fait là lorsque j'ai pris mes fonctions, ce qui tendait à réduire la personne accompagnée à l'expression de ses difficultés. Ce potentiel est aujourd'hui recherché, pris en compte, valorisé et il est de mise de convoquer la personne à s'en saisir. Cette évolution a contribué à développer une créativité et une confiance qui ont amélioré nos perspectives au moins autant que celles des personnes que nous accompagnons. Ce mouvement éthique a également concouru à modifier sensiblement le rapport entretenu aux familles...

De l'intérêt d'un travail avec les familles au travers d'un exemple concret :

Pour illustrer l'une des multiples déclinaisons que recouvre le sujet qui nous occupe, je vais vous raconter l'histoire de Gaston. L'affaire est ancienne mais reste édifiante et d'une actualité désarmante ; Gaston et sa famille m'ont beaucoup appris.

Gaston portait un patronyme à consonance arménienne et venait d'intégrer un appartement tout neuf accueillant une huitaine de résidents à proximité de l'ESAT qui l'employait. J'intervenais, pour ma part, en qualité d'éducateur stagiaire. Aîné d'une fratrie de deux garçons, Gaston était un jeune adulte agréable, énergique et travailleur ; il induisait l'empathie et il était un interlocuteur parfait pour le débutant que

j'étais ! Il avait été, du reste, parfaitement élevé et sa vaillance en dépit de ses difficultés forçait le respect de l'éducation qui lui avait été prodiguée. Son père était décédé lorsqu'il était enfant, c'est important. Gaston évoquait son souvenir avec regret, craignant parfois qu'il ne lui échappe. Sa mère, elle, veillait à distance sur des enfants devenus grands ; plus précisément, elle protégeait d'une main de fer ses jeunes hommes, tous deux vulnérables au plan de l'autonomie psychique et ces deux-là lui faisaient quotidiennement un court rapport téléphonique de la journée écoulée. Elle avait accepté à contrecœur que Gaston quitte le domicile familial pour se rapprocher de son lieu de travail. À chacun des rares contacts téléphoniques avec l'équipe, elle se montrait également fort désagréable sans toutefois outrepasser les limites de l'acceptable.

Avec Gaston et les deux autres jeunes colocataires, nous avons installé des luminaires et divers autres équipements dans cet appartement, avec l'objectif de prendre part à son investissement et de donner prise à la mémoire d'un lieu destiné à les accueillir durablement.

Le problème rencontré avec Gaston était le suivant : si Gaston se montrait parfaitement adapté à ce nouveau contexte, il refusait obstinément de déballer une valise qu'il gardait toujours fermée sous son lit, comme s'il se tenait prêt à partir à tout instant. Son placard restait vide et il ne souffrait aucune discussion sur le sujet. Il avait d'abord répondu poliment à nos sollicitations avant d'afficher un refus formel de se départir de son bagage, puis de se murer dans un mutisme obstiné qui résistait à la bienveillance et la logique de notre argumentaire.

Malgré les avertissements de collègues échaudés et déjà préparés à une fin de non-recevoir, j'ai pris l'initiative d'appeler la mère de Gaston pour lui soumettre cette difficulté et tenter de trouver ensemble une issue à cette situation. Au téléphone, celle-ci m'a opposé qu'elle n'était ni responsable de l'attitude de son fils ni en mesure d'intercéder parce qu'il lui paraissait bien naturel que Gaston se tienne prêt à nous quitter. Agacé de l'entendre arguer que son fils « était et resterait étranger en son pays » et trop peu expérimenté pour percevoir la substance de ce qu'elle me disait, je m'étais laissé happer par une agressivité latente à laquelle j'ai rapidement fait écho ; le ton était monté peu à peu jusqu'à ce que je l'interrompe d'une voix forte et exaspérée en rappelant que Gaston était français, qu'elle le voulut ou non, que ce fait n'avait pas lieu d'être remis en question et qu'il n'y avait pas à tergiverser sur une réalité déjà établie. Mon propos portait seulement sur son bien-être. Cet aplomb excessif avait débridé la colère de cette mère, laquelle s'était alors retournée contre ma personne : elle m'a assené résolument que je n'étais pas légitime à lui parler de qui était français ou non, que je ne savais pas la teneur de ce que je disais, ajoutant que j'étais un rêveur pensant savoir ce qui est bon pour l'autre sans aucune autre perspective que ses propres certitudes ; cela en me payant d'un sentiment de bien faire au nom des efforts consentis par d'autres. « Avez-vous servi votre pays avec autre chose qu'un stylo ? », avait-elle dit perfidement, « Savez-vous vraiment ce que c'est qu'être français ? ». Ses propos m'avaient profondément froissé et, il faut l'admettre, m'avaient atteint comme l'aurait fait une gifle. Déstabilisé et furieux à mon tour, je m'étais laissé entraîner sur un terrain personnel et lui avais répondu vertement qu'en tant d'ancien chef de groupe « choc et feu » en mission extérieure, j'avais assumé une position citoyenne sans stylo et que je n'avais aucune leçon de civisme à recevoir de sa part ; que ses propos désobligeants ne remettaient pas en question le fait que Gaston était français et que je ne lui permettrais pas d'affirmer le contraire. Ajoutant qu'il était temps, enfin et ne lui en déplaise, qu'il ouvre et déballe sa foutue valise. Cette vive altercation s'était ensuivie d'un silence gêné de part et d'autre ; contre toute attente, cette dame a rétabli un échange plus posé en me disant que son mari aussi avait été soldat. Elle a poursuivi avec sobriété qu'elle était issue

d'un exode, avait pris place dans une famille venue d'Arménie à pieds ; elle avait rencontré son mari en longeant la côte méditerranéenne et l'avait ensuite suivi jusqu'en Algérie. Là, son amoureux s'était engagé dans l'armée française et y avait servi la légion étrangère. C'est ainsi qu'ils avaient obtenu la nationalité française avant de s'installer dans la banlieue lyonnaise. Il était alors devenu artisan serrurier. Et puis, ensemble, ils avaient élevé leurs beaux enfants, tous deux handicapés. C'était avant que le papa ne tombe malade. Pour la première fois, il était allé solliciter un soutien financier à la mairie de son domicile. L'assistante sociale lui avait conseillé de se rapprocher de la communauté arménienne pour obtenir un secours et il ne l'avait pas supporté. De cet épisode, son épouse rappelait, à posteriori, que le père de Gaston avait pourtant payé le prix de son appartenance à la nation, qu'il avait été officiellement traité en étranger alors qu'il se trouvait dans le besoin et qu'il lui avait coûté de demander de l'aide ; elle présumait que c'est en raison d'un choc émotionnel qu'il s'était effondré sur le trottoir au sortir de la mairie et avait trépassé d'une crise cardiaque. Elle avait amèrement retenu de cet événement tragique que sa famille ne serait jamais pleinement intégrée à la nation française et en concevait une forte rancœur qui ne trouvait pas d'espace où se formaliser. Elle avait ensuite élevé seule ses enfants. J'ai cru saisir de ce contexte que, pris dans une histoire familiale qui le précédait et dont il n'avait pas connaissance, Gaston lui-même ne savait pourquoi il se trouvait empêché d'investir son lieu de vie... Nous avons longuement échangé avec cette mère très digne qui tenait l'uniforme en haute estime. Au terme de notre entretien et malgré l'émotion qu'elle tentait de contenir, elle m'avait dit d'une voix blanche qu'elle viendrait le samedi suivant à l'appartement. Elle y est effectivement venue et a aidé son fils à déballer son bagage. Elle avait aussi apporté quelques douceurs qu'elle avait préparées à l'attention de tous et avait demandé s'il nous était possible d'accepter une plante pour aménager l'espace collectif. Sur le pas de porte, avec la valise vide dans une main, elle s'était retournée pour me dire que cette plante avait poussé avec des graines apportées d'Arménie ; puis elle a tourné les talons en laissant un fils interloqué passer un premier weekend à l'appartement.

Fallait-il voir dans ce tableau la métaphore d'une acceptation et d'une permission accordée à un enracinement ? Je crois que, sans le savoir et en marge d'un professionnalisme construit, je me suis trouvé en position d'incarner et d'affirmer une position citoyenne crédible au regard des représentations qu'elle s'en faisait. Avec la spontanéité et la détermination de celui qui ne maîtrise pas la portée de son propos, la fermeté de mon positionnement a sans doute contribué à réduire une angoisse massive et à infléchir un positionnement familial dont les tenants précédaient l'existence de Gaston et de son frère. Je crois avoir été le témoin direct que notre conflit téléphonique a débloqué quelque-chose qui a permis à la maman de Gaston de mettre fin à une errance dans l'intérêt de ses enfants. Autorisé à advenir en position de sujet, Gaston s'est, du reste, rapidement adapté à ce changement et a simplement poursuivi un chemin plus apaisé. Nous aussi !

Au fil des rencontres, de tels exemples foisonnent dans nos pratiques professionnelles (répétitions « transgénérationnelles » troublantes, par ex.) et viennent clairement attester de la nécessité d'une prise en compte du contexte familial en nous préservant des risques d'une ingérence ou d'une confusion. La transformation de nos professions s'ajoutant à la qualité des outils qui nous sont confiés permet aujourd'hui d'envisager ce travail.

Educateurs et environnement familial : quelles alternatives ?

Le témoignage de la situation de Gaston met en exergue une constante de la relation éducative dans laquelle l'environnement familial prend toute sa dimension en se faisant la représentation que l'histoire dont nous sommes issus nous devance et nous sera, souvent, postérieure. Il nous porte à accepter l'observable : à savoir que nous sommes tous empreints d'une subjectivité dont nous ne percevons pas vraiment les contours. Nos représentations seront ainsi « la résultante de ce que nous serons capables de saisir de ce qu'un autre aura bien voulu énoncer de ce qu'il aura lui-même intégré de sa réalité ». (la formulation est pesante mais nous épargne 10 lignes supplémentaires et le passage devient plus clair à la relecture). Cette évidence relativise bien des certitudes et force à l'humilité, d'où l'importance de se saisir de la formation professionnelle et de la prééminence décisive du travail en équipe pour aborder ce challenge. Il est question ici de croiser les regards, objectiver les affects et élaborer la pratique pour tirer le meilleur parti de ce qui nous est donné d'investir...

Au regard de mon expérience, les familles agissent le plus souvent au mieux qu'il leur est possible ; je pense qu'il serait stérile de les convoquer à répondre d'un terrain sur lequel elles n'ont que peu de prise autre qu'une parenté dont elles ne maîtrisent pas vraiment le « liant », c'est-à-dire la substance de ce qui les précède et, d'une certaine manière, les « formate ».

Plus fortes de leur évolution évoquée ci-dessus, je crois que c'est aux équipes éducatives de promouvoir ce travail délicat : en observant, en écoutant, en dédramatisant et en recherchant une reformulation apaisée des contextes utiles aux personnes que nous accompagnons. Qui d'autre pourrait s'en charger ? J'insiste ici sur l'importance d'un travail en équipe parce qu'un professionnel isolé y serait limité avant de s'y trouver submergé en perdant, à terme, le sens de son travail. L'équipe, elle, nourrit les échanges, objective, organise, soulage, dynamise lorsque le besoin se fait sentir ; elle clarifie collectivement les enjeux de la relation et les stratégies à conduire sous la houlette du médecin psychiatre. Parce qu'elle est le substrat dans lequel mûrissent nos expériences partagées, c'est l'équipe qui légitime les stratégies à l'œuvre sur le terrain. Elle préserve encore de l'usure professionnelle en ouvrant à la créativité, elle donne à réfléchir en même temps que la cohérence du cap à tenir tout en nous préservant des risques de la relation éducative.... L'expertise du médecin psychiatre y constitue un atout essentiel face au défi que constitue une approche plus poussée de l'incidence de la famille sur les accompagnements des personnes. Bref, l'équipe conjugue les pratiques éducatives au pluriel, c'est-à-dire à l'altérité. Elle pétille et élève nos pratiques.

Citons un exemple récent : la semaine dernière, j'ai reçu l'appel d'un père qui a refusé, il y a peu, l'accompagnement de son fils par notre service au motif que nous risquions de déstabiliser les équilibres en place. Il parlait en nom et place de son garçon, lequel ne pipait mot. Pourtant, ce fils paraissait sourire à la proposition d'accompagnement qui lui était faite. Au regard de l'état de tension qui animait le père, nous pouvons aisément concevoir que les « équilibres en place » ne sont pas vraiment satisfaisants au plan familial. Après qu'il ait reconsidéré la situation en faisant l'effort de revenir sur sa décision, j'ai accueilli, relayé et circonscrit son désarroi et sa demande à ma cheffe de service, laquelle centralise ce volet des admissions. L'un et l'autre ont ensuite échangé par téléphone. Ancienne éducatrice, la responsable du SAVS a repéré les raisons probables de la résistance au changement de son interlocuteur en même temps que son désarroi, puis décanté et dédramatisé avec lui le sujet avant de lui proposer un autre entretien sur de nouvelles bases. Il a accepté. Je crois que c'est là un exemple très concret de l'intérêt de travailler

en équipe. En échangeant de manière contradictoire du déroulement de ces entretiens, l'évaluation de la cheffe m'a convaincu de l'intérêt de nous y essayer à nouveau, faisant évoluer mon positionnement jusqu'alors pragmatiquement pessimiste. Il eût été dommage de s'en tenir à un premier avis et l'enjeu en vaut la peine pour ce fils autant que pour ses proches.

Nous sommes mieux équipés que jamais pour nous aventurer plus audacieusement sur ce terrain si l'on tient compte de nos compétences auxquelles s'ajoutent les nombreux outils que l'ATMP - c'est-à-dire nous tous - a développé en interne : coréférence, études de situation avec Mme Bois, médecin psychiatre « hors catégorie », soutien associatif, analyse de la pratique de haut niveau* (...) constituent autant d'éléments constitutifs de ce potentiel. Ces espaces fonctionnent bien, ce qui vient dire que le « capital confiance » est existant et porté par un socle commun, c'est important de le remarquer. Je pense que nous disposons des outils et de la matière nécessaire au dessein de pousser plus loin notre relation aux familles.

La souplesse d'un dispositif tel que le nôtre ouvre donc à des perspectives intéressantes ; à l'évidence, ce sera à nous d'inventer et de préciser les modalités concrètes d'un travail à entreprendre en lien avec les familles en le circonscrivant à la promotion du sujet accompagné. La famille est un paramètre de l'accompagnement qui peut mettre au défi de progresser sans consensus ou compromis si l'on ne veille à lui donner prise à l'action engagée autour de la personne accompagnée. Encore faut-il en avoir collectivement précisé les modalités...

N'oublions pas, du reste, que la notion de famille précède la personne accompagnée et que le sort de cette dernière s'y trouve, souvent, intimement lié. C'est aussi la famille qui restera présente à notre départ. Souvent très riche d'information et d'expérience du handicap, elle est à appréhender comme un partenaire nécessaire et incontournable. Nous côtoyons également au quotidien les écueils de la relation aux familles, lesquels constituent un point d'achoppement récurrent. Face à ce constat, le collectif est la force de toutes nos différences associées et de nos talents unis autour de l'idée partagée que nous nous faisons d'un « vivre ensemble » au service de la république et de la vie. Nous l'affirmons tous chaque jour à tous les niveaux de l'association ATMP. Ce constat incite à nous pencher sur les moyens de l'ambition d'associer davantage les familles aux perspectives des accompagnements qui nous sont confiés. Nous sommes les témoins privilégiés de situations difficiles et, souvent, de l'épuisement des familles. Je pense que l'enjeu est important et il n'existe pas beaucoup d'ouvrage traitant de l'intérêt ou de la difficulté à travailler avec les familles dans les champs du handicap. N'est-il pas le moment d'en écrire les premières pages sur le terrain ?

Amaury – éducateur spécialisé.

* Pour les néophytes, l'analyse de la pratique (APP pour analyse de la pratique professionnelle) est une instance où chacun prend le risque d'énoncer la teneur de son travail en le confrontant au collectif. Son objectif vise à mettre en perspective les éprouvés qui parasitent les pratiques. Précisons que l'APP permet de se délier des affects inhérents à la relation.

2-8 Les animations et temps collectifs.

[Retour sur un temps collectif : « café débat »](#)

Pour aborder la question de la citoyenneté avec les personnes, nous avons choisis de partir d'eux, de leur sensibilité à l'actualité et de leurs représentations de la vie publique. La forme du café débat nous semblait ainsi adaptée pour mettre à l'aise les personnes et les amener sur cette thématique.

L'objectif de passer un moment de discussion respectueux : désacraliser l'idée d'expertise associée à l'actualité ou la politique : chacun est légitime de parler de ce qui lui tient à cœur, cela fait lien. La

citoyenneté avec l'idée des droits et des devoirs se retranscrit dans le déroulé de la discussion : respecter la vision de chacun sans jugement, attendre son tour de parole sont des habiletés sociales au travail dans cette instance avec le cadrage discret des professionnels et du groupe.

Nous avons préparé en amont quelques questions pour amorcer la discussion :

« Vous informez-vous ? » « Comment vous informez-vous ? »

Les personnes ont fait remonter dans ce temps leurs sensibilités sur l'écologie, leurs participations ou non participations aux élections précédentes. Si la plupart ne se déplace pas pour voter cela semble moins un problème pratique qu'un sentiment d'illégitimité vis-à-vis de la politique.

Dans la seconde partie du temps collectif, nous avons proposé aux personnes présentes de participer au travail commun sur la recherche d'un nouveau logo pour l'Association. Cette proposition nous semblait en adéquation avec un travail sur la citoyenneté tel que défini plus haut. Les participants s'y sont investi de bon cœur et ont pu formuler plusieurs idées cohérentes.

Pierre R

3- LA FORMATION CONTINUE

3-1 Formations collectives.

- Participation aux JNF du M.A.I.S à ST ETIENNE sur le thème « La culture dans la construction des liens, un outil pour les travailleurs sociaux ? » : participation de 3 éducateurs. Notre service était impliqué dans l'organisation au titre de sa participation au groupe région AURA.
- Journée stupéfiante sur une journée : approche très médicale et scientifiques. Intéressante mais peu adaptée pour des travailleurs sociaux.
- SST (Sauveteur Secouriste du Travail) : Cette formation permet d'acquérir les bons réflexes pour réagir rapidement et efficacement face à un accident ou un malaise sur le lieu de travail. Elle contribue aussi à renforcer la prévention des risques professionnels, car les salariés formés sont plus attentifs aux situations dangereuses et peuvent aider à éviter certains accidents. Elle améliore la sécurité collective et développe un savoir-faire utile aussi bien au travail que dans la vie quotidienne. Deux professionnels en ont bénéficié.

3-2 Analyse de la pratique.

Un jeudi par mois l'équipe du SAVS se réunit pour une séance d'Analyse de la Pratique. Ce temps est animé par une intervenante extérieure que nous avons eu pour la troisième année consécutive.

Il s'agit d'un espace réflexif où l'équipe et/ou un professionnel peut prendre la parole et aborder une thématique qui met en difficulté. Cette thématique peut être transversale avec d'autres et ainsi parler du commun mais elle peut aussi rendre compte de difficultés que vit la ou le professionnel.le . Cela a souvent une résonance dans ce que vit les autres collègues sur le terrain.

Nous accompagnons des personnes qui présentent des troubles psychiques, de la déficience intellectuelle, avec parfois des conduites addictives, elles peuvent être en situation de précarité. Elles appartiennent toutes à une histoire familiale et contextuelle complexe.

Nous intervenons à domicile, nous nous déplaçons sur l'extérieur avec les personnes.

L'Analyse de la pratique apparaît donc comme un apport essentiel à notre pratique. Cela nous permet d'aborder nos éprouvés, de les identifier.

Nous pouvons aussi nous rendre compte de nos « erreurs » et les comprendre.

La circulation de la parole nous permet de nous enrichir des apports des collègues et de ceux de l'intervenante.

Cet espace est différent de celui que nous avons avec le Dr psychiatre et est complémentaire.

L'écoute bienveillante de l'intervenante et la non obligation de la prise de parole permet un climat de confiance au sein de l'équipe nécessaire à l'expositions des affects ressentis sur le terrain.

L'intervenante a fait le choix d'une méthode où elle ne s'impose pas en tant que sachant et privilégie les apports de l'équipe avec les mots utilisés par celle-ci. Parfois cela est reformulé ou traité d'une autre manière.

Ce choix méthodique n'a pas fait l'unanimité dans l'équipe.

Sur le dernier trimestre 2025 L'intervenante a annoncé son départ. L'équipe s'est alors mise à la recherche d'une nouvelle intervenante pour janvier 2026.

Il apparaît tout de même important de retenir l'apport fondamentale de cet espace pour les professionnels du SAVS car cela enrichi notre pratique d'une manière complémentaire avec les réunions d'étude de situation.

Enfin l'APP nous permet d'identifier nos difficultés et induit une prise de recul qui nous préserve de l'usure professionnelle qui peut facilement sévir dans nos milieux du fait des divers dysfonctionnements des institution de droits communs et hospitalières, la santé mentale ne faisant pas exception.

Pierre B

3-3 Réseaux et partenariats : inscription dans le réseau.

Nous poursuivons notre implication au sein de différents réseaux partenariaux afin de renforcer nos ressources, favoriser les échanges de pratiques et développer les coopérations sur le territoire. Ces espaces de travail et de concertation constituent des appuis essentiels pour accompagner au mieux les personnes suivies par le service.

Nos principaux partenariats et réseaux sont les suivants :

- Le MAIS (Mouvement pour l'Accompagnement et l'Insertion Sociale) ;
- La Coordination 69 – Soins psychiques et réinsertion, regroupant plusieurs associations intervenant dans le champ du handicap psychique ;
- Les CLSM (Conseils Locaux de Santé Mentale), favorisant les dynamiques territoriales autour des questions de santé mentale ;
- Les inter-SAVS, réunissant plusieurs SAVS du territoire afin de partager les pratiques et réflexions professionnelles ;
- Les comités de suivi de certaines pensions de famille, permettant un travail partenarial autour des situations accompagnées.

3-3-1 Commission Participations Croisées de la Coordination



Pour la quatrième année, la Commission Participations Croisées de la Coordination 69 a organisé et réalisé une intervention à l'émission de radio Vivre Ensemble diffusée sur Radio Pluriel. L'intervention a eu lieu le Mercredi 25 Juin 2025 de dix heures à midi en direct. L'ATMP 69 et AMAHC étaient représentées et une quinzaine de personnes concernées ont participé, que ce soit en direct ou via des enregistrements pré-enregistrés. Deux personnes accompagnées par le SAVS ont participé en direct dans le studio.

Au préalable nous nous sommes rencontrés plusieurs fois afin d'organiser au mieux cette émission, en lien avec l'animatrice de Radio Pluriel. Nous avons décidé de garder le même thème que l'année dernière à savoir : « Qu'est-ce qui me fait du bien ? Qu'est-ce que je fais pour aller mieux quand je ne vais pas bien ? ». Nous avons fait ce choix car il parle à tout le monde en termes de santé mentale, trouble psychique ou pas. L'objectif de cette intervention est de déstigmatiser les troubles psychiques, rompre les idées reçues et représentations. La première partie était consacrée aux témoignages, agrémentés de

musiques choisies par les personnes. La deuxième partie était plus axée sur la déstigmatisation, des outils qui peuvent aider, la pair-aidance, le réseau psychiatrique etc.

A nouveau cette année, cette expérience a été un véritable succès unanime, valorisante, riche en échanges et remplie d'émotions !

Nous souhaitons la renouveler l'année prochaine avec de nouvelles idées, tant dans le fond que dans la forme.

Vanessa

3-3-2 Les CLSM

Depuis plusieurs années, nous participons à diverses instances associatives ou locales comme des Comités de Suivi de Pensions de Famille ou encore des CLSM (Conseil Local en Santé Mentale). Dans ce cadre, je participe au Comité de Suivi d'une Pension De Famille (PDF) à Lyon 3^{ème}. La participation à cette instance est essentielle. Elle permet de se tenir informé de la situation des personnes que nous accompagnons dans leur logement au sein des PDF, que ce soit sur le plan individuel comme de la participation au collectif. Ainsi, l'actualité de la Pension De Famille est évoquée, chaque situation de tous les résidents est développée et parfois, les commissions d'admission permettent de présenter de nouvelles candidatures. De plus, cela permet de développer le travail en partenariat et en réseau et de se tenir informé de l'actualité des institutions présentes et du médico-social. Cela donne aussi l'occasion de représenter le Service au-delà des accompagnements. Ainsi, il s'agit là d'un véritable bénéfice pour les personnes accompagnées car leur accompagnement est rendu plus efficient. Enfin, c'est aussi l'occasion de maintenir un travail en réseau et de créer de nouveaux partenariats

Carole

4- LA PARTICIPATION DES USAGERS - UN GAGE DE QUALITE

Depuis plusieurs années, le service veille à inscrire pleinement la participation des personnes accompagnées dans son fonctionnement et son organisation, en favorisant leur implication dans différentes instances et espaces de réflexion. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de reconnaître et valoriser leur expérience, leurs compétences et leur pouvoir d'agir.

En janvier 2025, un groupe de travail réunissant des professionnels et des personnes accompagnées a également été mis en place afin de repenser la plaquette de présentation du service. Ce travail collectif avait pour objectif de simplifier son contenu, de le rendre plus clair et plus compréhensible, afin de proposer un support d'information plus accessible aux personnes accompagnées et à leurs proches.

Ainsi, une à deux personnes accompagnées sont régulièrement sollicitées pour participer aux réunions d'information organisées dans le cadre des admissions, afin de présenter le service à partir de leur propre vécu et de leur expérience de l'accompagnement. Leur présence contribue à rendre ces temps d'échange plus accessibles et incarnés pour les personnes nouvellement orientées.

Les groupes d'expression sont également coanimés avec des personnes accompagnées, permettant de reconnaître leur expertise d'usage et de faire de leur parcours un véritable support de réflexion collective et de partage d'expériences.

Le service participe par ailleurs à différents espaces partenariaux favorisant la participation des usagers, notamment la commission participation croisée de la Coordination 69, qui œuvre contre la stigmatisation liée au handicap psychique et encourage la reconnaissance de la parole des personnes concernées.

Nous comptons également deux personnes accompagnées du SAVS participant à la commission éthique de l'association. Leur présence, leurs questionnements et leur regard constituent un véritable apport dans les réflexions menées au sein de cette instance. Cette participation invite les professionnels à adapter un langage parfois trop technique et à favoriser des espaces d'expression accessibles, permettant à chacun de prendre pleinement part aux échanges et aux décisions.

Depuis deux ans, des personnes accompagnées interviennent également lors de l'Assemblée Générale de l'association afin de témoigner de leur parcours et de leur implication dans la vie institutionnelle. Chadia a ainsi présenté son expérience au sein de la commission éthique de l'association, en évoquant la place qu'elle y occupe ainsi que les effets positifs de cette participation sur son parcours personnel. David a, quant à lui, partagé son expérience du premier séjour organisé par le SAVS.

Ces prises de parole et ces formes d'implication constituent une réelle richesse pour le service et pour l'association. Elles participent à renforcer la dynamique participative, à valoriser les compétences des personnes accompagnées et à faire évoluer les représentations autour du handicap psychique.

Retour d'expérience de participation à la commission éthique

Je suis contente de participer à cette commission. Il y a beaucoup de respect entre nous. J'apprécie l'écoute, l'empathie, le sérieux des membres qui y participent. Je constate que ces réunions permettent de résoudre, aboutir à une situation pérenne. Les personnes concernées ont enfin trouvé des « aidants » qui se chargent de trouver une solution, à leur situation qui parfois sont dramatiques. Dans leur malheur, ils ont la chance d'être pris en charge par l'ATMP.

Quant à moi ces réunions me permettent de rencontrer des personnes différentes de celles qui me côtoient. Ça me permet de me sentir impliquée dans la vie associative et partager mes humbles connaissances.

Chadia

5- AMELIORATION DE LA QUALITE – PLAN DE SUIVI

A la suite de l'évaluation de la qualité des ESSMS réalisée par la HAS en 2023, le rapport a mis en évidence plusieurs axes d'amélioration nécessitant un travail approfondi ainsi que la mise en œuvre d'un plan d'amélioration continue de la qualité.

Dans cette perspective, une réflexion collective a été engagée au sein du service afin d'identifier les priorités de travail et de définir des actions concrètes répondant aux préconisations formulées. Plusieurs pistes d'amélioration ont ainsi été repérées et certaines premières réponses ont pu être mises en place, notamment autour de l'organisation du service, de la formalisation des pratiques professionnelles et du renforcement de la participation des personnes accompagnées.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'amélioration continue de la qualité de l'accompagnement proposé, en veillant à adapter les pratiques aux besoins des personnes accompagnées, aux exigences réglementaires ainsi qu'aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles.

Evaluation de la qualité de la HAS		
ACTIONS		suivi du plan d'action 2025
1	La personne accompagnée est systématiquement informée de la possibilité de désigner une personne de confiance pour l'accompagner et l'assister dans ses démarches	Action réalisée - Nous avons intégré un paragraphe dans le livret d'accueil qui permet de donner l'information et d'engager l'échange.
2	La personne accompagnée est associée à la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service et des outils favorisant leur compréhension	Action réalisée - Nous avons finalisé la plaquette suite au groupe de travail avec des personnes accompagnées qui s'est tenu le 8 janvier 2025
3	La personne accompagnée est active des instances collectives ou de toutes autres formes de participation. Sa participation est effective est favorisée	
	La personne accompagnée connaît ses représentants et peut les solliciter	Toutes les personnes sont représentantes car nous n'avons pas de CVS pour l'instant. Seuls des groupes d'expression sont organisés pour recueillir leur avis.
	La personne accompagnée est impliquée dans les instances collectives ou autres formes de participation	Des invitations à participer à des groupes de travail/ d'expression sont réalisées. 20 personnes se sont mobilisées en 2025 lors du Groupe d'expression. Nous réaliserons un questionnaire de satisfaction en 2026 en plus du groupe
	Les professionnels facilitent l'accès à la traçabilité des échanges et réponses apportées dans le cadre des instances collectives ou à toutes autres formes de participation	En 2025, un compte rendu des échanges et décisions prises lors du groupe d'expression a été adressé à toutes les personnes suivies au SAVS.
4	La personne accompagnée exerce sa citoyenneté et/ou bénéficie d'une éducation à la citoyenneté	En 2025, à l'occasion des élections municipales et métropolitaines, une action a été organisée afin d'échanger autour de la citoyenneté et des différents modes d'expression démocratique. Cette thématique, parfois perçue comme peu attractive, suscite généralement une participation plus limitée.
5	L'ESSMS organise le questionnement éthique en associant l'ensemble des acteurs (personnes accompagnées, pros, partenaires) et participe à des instances de réflexion éthique sur le territoire	En 2025, Participation de deux personnes concernées au sein de la commission éthique de l'association.
6	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la maîtrise du risque infectieux.	Non travaillé sur 2025

CONCLUSION - PERSPECTIVES ENVISAGÉES

L'année 2025 a été marquée par plusieurs évolutions importantes au sein du SAVS de l'ATMP du Rhône, tant sur le plan organisationnel que dans les dynamiques d'accompagnement mises en œuvre. Les mouvements de personnel intervenus au cours de l'année ont nécessité des ajustements et une forte mobilisation de l'équipe, qui a su assurer la continuité de l'accompagnement et maintenir la qualité du service rendu aux personnes accompagnées. Ces périodes de transition ont également mis en évidence la capacité d'adaptation, de solidarité et d'engagement des professionnels.

Malgré ce contexte, le SAVS a poursuivi ses missions avec la volonté constante de favoriser l'autonomie, la participation sociale et le pouvoir d'agir des personnes accompagnées. Les actions développées tout au long de l'année témoignent d'une dynamique institutionnelle tournée vers l'ouverture, la participation des usagers et le travail partenarial.

L'année 2026 s'inscrira dans cette continuité, avec plusieurs perspectives structurantes pour le service. Une attention particulière sera portée au développement de temps collectifs réguliers, coconstruits avec les personnes accompagnées, afin de renforcer leur participation et leur implication dans la vie du service. Des actions de sensibilisation autour des directives anticipées en psychiatrie seront également proposées à l'ensemble des salariés de l'association, portées conjointement par une éducatrice, la cheffe de service et une personne accompagnée, dans une démarche croisant expertise professionnelle et savoir expérientiel.

Par ailleurs, une journée portes ouvertes conjointe avec le SPJM à Villefranche viendra soutenir les dynamiques partenariales et la visibilité des dispositifs. L'équipe bénéficiera également d'actions de formation visant à renforcer la réflexion collective et la mise en commun des pratiques professionnelles. Enfin, le SAVS poursuivra son engagement dans les démarches partenariales autour du non-recours, à travers une étude de terrain menée avec d'autres associations, ainsi que dans les actions collectives autour de la citoyenneté et de l'inclusion sociale.

L'année à venir nécessitera également d'anticiper le départ à la retraite d'un professionnel expérimenté du service. Cette perspective impliquera un travail de transmission des connaissances, des pratiques et de l'expérience acquise au fil des années, afin de préserver la continuité et la qualité de l'accompagnement proposé.

À travers ces perspectives, le SAVS réaffirme sa volonté de poursuivre un accompagnement attentif aux besoins des personnes, fondé sur la coopération, la participation et l'adaptation continue des pratiques professionnelles.